



Conseil d'administration du 12 mars 2026

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 24
Membres ayant donné mandat : 7
Nombre de voix : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20260025
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 26 février 2026, s'est réuni le 12 mars 2026 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Didier COUDERC, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Arnaud CARRE, Mme Christine LACOSTE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Gérard PEDRINI, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Jeannine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, Mme Catherine CIBIEN à M. René ROSOUX, Mme Sarah DEJEAN à M. Georges ZINSSTAG, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2025 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

Le directeur,


Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,


Stéphan MAURIN



Parc national
des Cévennes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'établissement public du Parc national des Cévennes





Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2025 de l'établissement public. Après un début d'année marqué par l'austérité, liée à l'absence de budget voté par l'État, les actions prévues ont néanmoins pu être mises en œuvre. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes du Parc pour leur engagement, leur professionnalisme et leur attachement au territoire.

Sur le volet de la gouvernance, l'évaluation finale de la charte du territoire, adoptée en 2013, a constitué une priorité. Le travail conduit par le cabinet BRL Ingénierie a été remarquable, grâce à la forte mobilisation des instances de l'établissement et des acteurs locaux. La reconduction de la charte a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre. Cette feuille de route doit désormais être encore mieux partagée afin de devenir pleinement un projet de territoire collectif. Elle sera accompagnée de recommandations destinées à renforcer sa mise en œuvre. Notre responsabilité est de démontrer qu'il est possible de concilier développement économique et protection de l'environnement de façon durable, équilibrée et réaliste.

L'année écoulée a également été marquée par des questionnements sur le modèle des parcs nationaux. Dans ce contexte, je tiens à saluer la mobilisation collective des présidents des onze parcs nationaux, qui ont su défendre avec conviction l'utilité de nos établissements et leur ancrage territorial. Nous en avons apporté une nouvelle illustration lors de la journée d'information et d'échange consacrée au loup, organisée au printemps à destination des membres de nos instances. C'est aussi cela, le rôle du Parc : créer et animer des espaces de dialogue, y compris sur des sujets complexes et sensibles.

Au chapitre des bonnes nouvelles, citons la réouverture du gîte d'Aire de Côte, sur l'Aigoual, au début de l'été. Après trois ans de travaux de rénovation et la recherche de solutions innovantes pour économiser la ressource en eau, ce site emblématique reçoit à nouveau les visiteurs, dans de très bonnes conditions, grâce à l'accueil chaleureux assuré par Julie et Hervé Michel.

Enfin, notre engagement en faveur du développement durable, s'est également illustré par la célébration des 10 ans de la marque *Esprit parc national*. À cette occasion, les prestataires touristiques et les producteurs agricoles engagés dans la marque ont été mis à l'honneur tout au long de l'année, notamment lors de la Journée avec le Parc au Vigan, ainsi qu'à Maison Rouge, lors de la rencontre professionnelle organisée en fin d'année, qui ont constitué des temps forts particulièrement réussis.

Je vous souhaite une bonne lecture

Stéphane Maurin
Président du Parc national des Cévennes





p5

Les temps forts de l'année 2025

p7

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 7
Connaissance	p. 8
Recherche	p.12
Protéger et restaurer	p.13
Surveillance du territoire	p.14
Espèces et milieux	p.15
Patrimoine culturel et paysager	p.16
Accompagner le développement durable	p.19
Agriculture et pastoralisme	p.20
Sylviculture	p.23
Chasse	p.26
Architecture, urbanisme	p.26
Artisanat et activités économiques	p.28
Transition énergétique	p.29
Eau	p.30
Tourisme et activités pleine nature	p.32
Faire connaître et accueillir	p.35
Éducation au développement durable du public scolaire	p.36
Sensibilisation du grand public	p.38
Mission d'accueil	p.41

p43

Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte	p.43
Communication	p.49
Politiques régionales et nationales	p.51
Politiques européennes et internationales	p.51

p53

Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual	p.53
Massif Causses Gorges	p.55
Massif Mont Lozère	p.57
Massif Piémont Cévenol	p.59
Massif Vallées Cévenoles	p.61

p63

Ils nous ont rendu visite en 2025

p65

Gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois	p.65
Autorisations budgétaires	p.66
Les recettes encaissées	p.67
Fonds de roulement et trésorerie	p.68
Marchés publics	p.68

p69

Bilan de l'inter-parcs

Les temps forts de l'année 2025

Reconduction de la charte pour 15 ans

Cette année a été une étape clé pour le Parc national. Elle a en effet été marquée par l'évaluation finale de la mise en œuvre de sa charte. Dans son rapport, le cabinet d'études BRLi conclut que la charte actuelle du Parc national est toujours pertinente et pointe des améliorations à apporter pour sa mise en œuvre. Le 13 novembre, lors de la séance du Conseil d'administration (CA) du Parc, les administrateurs ont approuvé la



reconduction de la charte actuelle, elle sera assortie de recommandations (voir p45).



Le loup au cœur d'une journée d'échanges

Suite à de nombreuses questions posées sur le loup par les membres des instances de l'établissement public – Conseil d'administration (CA), Conseil scientifique (CS) et Conseil économique, social et culturel (CESC) - le président du Parc national, Stéphan Maurin, a souhaité organiser une journée sur cette thématique. L'objectif était d'apporter aux membres des instances des connaissances sur l'espèce et sur la gestion de ce dossier au niveau local et national (voir p 43).

Vabres et Saint-Felix de Pallières fêtent leur adhésion au Parc !

À l'entrée des deux villages de Vabres et Saint-Felix de Pallières, un panneau « Commune du Parc national » accueille désormais le visiteur. Ils ont été dévoilés le 5 juillet, à l'occasion d'un événement organisé dans chaque commune. Elles ont pu adhérer le 24 novembre 2024, après plusieurs années d'attente pour faire valider par le Conseil d'Etat, l'élargissement de l'aire d'adhésion. Des balades ont été organisées pour aller à la découverte de leur patrimoine et à la rencontre de deux maraîchers en



agriculture biologique. Des conventions d'application seront signées avec ces 2 communes pour la mise en œuvre de la charte du territoire.





Une journée radieuse avec le Parc au Vigan

La plus grande commune du Parc national, Le Vigan, a accueilli cet automne la traditionnelle journée avec le Parc. Une édition un peu particulière car plusieurs événements se sont déroulés au cours du week-end du 11 octobre sous l'appellation « La Fête de la Nature ». En effet, trois autres manifestations ont été programmées : les journées mycologiques, la Fête de la forêt et la foire Miel et frigoule (voir p 40).

Esprit parc national fête ses 10 ans !

La marque *Esprit parc national* a soufflé dix bougies cette année. En Cévennes, 167 prestataires touristiques et producteurs agricoles sont engagés dans cette démarche, pour 319 produits bénéficiaires de la marque. Les différents acteurs ont été mis à l'honneur tout au long de l'année : Grand angle dans le magazine *de serres en valats*, figures du Parc diffusées sur radio Bartas, réalisation de 5 portraits vidéos, gâteau d'anniversaire lors de la Journée avec le Parc... Depuis son déploiement sur le territoire, le réseau des acteurs impliqués se dynamise progressivement. À Saint-Jean du Gard, une journée professionnelle a rassemblé 90 participantes et participants, le 2 décembre à Maison Rouge. Un temps qui a été riche de découverte, d'échanges et de convivialité pour célébrer ensemble une belle réussite.



Le gîte Aire de Côte a rouvert ses portes !

Situé à 1000 m d'altitude à Bassurels, sur une ancienne draille et à la croisée de nombreux chemins de randonnées, le gîte Aire de Côte accueille à nouveau les visiteurs depuis le mois de juillet après d'importants travaux de rénovation et de recherche de solutions innovantes pour faire face au manque d'eau disponible sur le site. Julie et Hervé Michel en sont les nouveaux gérants (voir p 32).



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

Le Parc national est un acteur clé dans la production et la diffusion des connaissances naturalistes. Grâce à des inventaires, des suivis scientifiques et des programmes participatifs, ses agents, associés à des laboratoires de recherche, associations et citoyens, étudient la diversité des écosystèmes (tourbières, forêts, prairies steppiques...). Les systèmes d'information géographique (SIG) structurent ces données.

Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) favorisent la science participative, impliquant habitants et naturalistes amateurs pour enrichir les bases de données. Ces initiatives renforcent le lien entre science et société et sensibilisent à la protection de l'environnement.

La diffusion des connaissances est centrale : publications scientifiques, rapports, articles et le site Biodiv' Cévennes rendent les données accessibles. En mobilisant tous les acteurs, le Parc crée ainsi un cercle vertueux.



Connaissance



4 nouvelles communes s'engagent dans un ABC

Le nombre de collectivités mobilisées dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC) a continué à progresser avec 4 nouvelles lauréates dans le cadre des appels à projets nationaux organisés par l'OFB. Mandagout, Trèves, Villefort et Pourcharesses portent à 27 le nombre de communes impliquées sur le territoire.

Mialet, Cros et Bédouès-Cocurès ont poursuivi les programmes d'inventaires, d'animations scolaires et

grand-public. Cette année, il convient de noter la forte contribution des bénévoles à l'amélioration de la connaissance : un collectif a mené un inventaire de la faune via des pièges photographiques, des habitants ont partagé des observations sur l'application iNaturalist, des botanistes locaux ont versé des données issues de leurs carnets... Vialas et Saint-Germain-de-Calberte élaborent quant à elles leurs plans d'actions communaux en faveur de la biodiversité.

L'un des moments forts a été le rassemblement des élus communaux en charge de l'ABC, le 27 juin à Florac, dans le cadre d'une journée de mise en réseau. Les participants ont découvert les résultats de l'enquête réalisée par Méлина Borne (volontaire en service civique) sur la mise en œuvre des premiers plans d'actions communaux. Il en ressort une mise en œuvre très variable selon les moyens des collectivités, des freins identifiés mais aussi de belles réussites à partager. La journée s'est terminée par une série de témoignages concrets sur la gestion différenciée des espaces verts et des bords de voiries (Institut Agro, services techniques du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère, ARB île de France). Les élus, très impliqués, réfléchissent à la façon d'assurer la continuité des actions au-delà des échéances électorales de 2026.



A l'écoute des passereaux

Dans le cadre de sa stratégie scientifique, l'établissement public effectue un suivi de l'avifaune, principalement les passereaux, du cœur de Parc. Cette opération qui a été mise en place en 2014 se déroule durant 4 ans. Elle est reconduite tous les 10 ans afin de compléter les connaissances sur les espèces présentes sur le territoire du Parc mais aussi pour évaluer les évolutions spatiales et temporelles des communau-

“ Le cœur de Parc a été divisé en 1097 mailles ”

tés d'oiseaux dans un contexte de changements globaux : modifications des habitats et changement climatique. Une telle approche globale, recommandée par le conseil scientifique, est unique et innovante pour les parcs nationaux. Son originalité réside dans le fait que ce suivi s'applique à l'ensemble du cœur de Parc et qu'il s'inscrit dans un temps long.

Après un premier suivi réalisé entre 2014 et 2017, un second a débuté au printemps 2024 et se poursuivra jusqu'en 2027. Pour cela, le cœur de Parc a été divisé en maille de 1 km x 1km, soit un total de 1097 mailles. Elles



seront toutes prospectées d'ici deux ans, à raison de 2 passages pour chaque maille. Au centre de chacune d'elle, un point d'écoute a été localisé, il peut se situer en bordure de piste comme au milieu d'une pente afin que tous les habitats puissent être prospectés. Le suivi s'effectue entre le 1^{er} avril et le 20 juin. A son arrivée sur le point d'écoute, l'agent déclenche son chronomètre pour 15 minutes, fiche de relevés en main. Toutes les espèces de passereaux observées et entendues dans un rayon de 100 m sont inscrites ainsi que leur abondance par tranche de 5 minutes.

Les agents du Parc approfondissent leurs connaissances sur les pelouses subalpines

Les pelouses à nard, notables sur le plan paysager, constituent un habitat prioritaire de la « directive habitat faune-flore » et le Parc est chargé de suivre leur état de conservation.

Durant l'été, une dizaine d'agents du Parc se sont réunis sur les hauteurs du mont Lozère afin d'examiner les types de pelouses que l'on y rencontre, notamment à la lumière des travaux de phytosociologie menés en 2023 par Gilles Thebaud et son équipe d'UniVegE (Université Clermont Auvergne). Ces travaux permettent de différencier trois types de pelouses à nard qui se succèdent depuis 1300 m jusqu'aux sommets, au-delà de 1600 m, avec une tendance à s'appauvrir en espèce avec l'altitude.

L'enjeu de cette journée était de mieux connaître ces trois types de pelouse, ainsi que les indices floristiques signalant par exemple une dégradation, notamment du surpâturage. Cet exercice est difficile car les pelouses partagent un grand nombre d'espèces comme la Pilo-selle, le Gaillet des rochers, le Nard et les fétuques (qui



sont des graminées souvent dominantes). Si l'abondance de l'Alchémille des rochers dans les pelouses à nard, traduit assez bien des situations historiques de surpâturage, le niveau de richesse en espèces est un critère plus subtil à interpréter. Néanmoins, le groupe aura pu constater les différences de richesse floristique entre les pelouses pâturées par des ovins et celles pâturées par des bovins (généralement plus fleuries et plus diversifiées).

Cette journée sera reconduite en 2026 car la connaissance des pelouses exige du temps d'observation et elle s'inscrit dans une démarche constante d'entretenir et d'affiner l'expertise des services de connaissance et d'aménagement du Parc sur la typologie et l'écologie des habitats.



Suivi de la recolonisation de la flore après un incendie

Un inventaire floristique a été réalisé dans le cirque de Saint Marcelin (Saint Rome de Dolan dans les gorges du Tarn), en juin 2024 puis au mois d'octobre suite à l'incendie d'une pinède sylvestre en août 2022. L'objectif est de connaître la composition de la flore recolonisatrice et d'appréhender les étapes et la vitesse de reconstitution de communautés végétales forestières (le dernier incendie recensé pour cette zone date des années 1970). Ces premières visites permettent de constater la luxuriance et la richesse de la flore dès la première année après l'incen-

die, ce qui peut étonner au regard de l'ampleur (1360 ha) et de l'impact visuel de l'incendie qui a eu lieu dans un peuplement de résineux adultes et après une période de sécheresse accrue. L'inventaire permet aussi de lister les espèces qui ont été favorisées : Réséda, Géranium à feuille ronde, Bouillon blanc, Sénéçon des bois, Saxifrage tridactyle, Euphorbe petit cyprès, gaillets... (espèces habituellement peu abondantes dans un environnement forestier). En revanche, l'impact a été très marqué pour le Pin sylvestre, le Genévrier, et le Raisin d'ours, pour lesquels aucune germination et presque aucun survivant n'a été observé au cœur de la zone étudiée.

D'autres espèces typiques des pelouses associées aux clairières de ces forêts semblent avoir pu résister grâce à leur rhizome souterrain (Anémone pulsatille, Euphorbe...). On reconnaît encore des vestiges des communautés végétales qui étaient en place avant l'incendie (groupements de paroi, de pelouse, de lisières...) ce qui peut traduire une certaine résilience de chacun de ces types de communautés végétales, mais aussi un signe que la sévérité de l'incendie n'a pas été uniforme.

Un suivi sur plusieurs années permettra d'évaluer le pas de temps nécessaire pour que les différentes communautés végétales associées à ce type de forêt sur substrat karstique retrouvent un équilibre relatif. Une étude botanique plus poussée est en cours d'élaboration pour la zone cœur dans le contexte des landes sujettes à des brûlages pastoraux (partenariat OFB-PNC).





Poursuite de l'étude sur la pollution lumineuse

Le Parc national, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE48) a prolongé cette année l'étude initiée en 2023 sur l'impact de la pollution lumineuse sur les invertébrés nocturnes. Cette étude répond à une demande de différents partenaires (mairies, syndicats) afin d'évaluer, sur le territoire du Parc, les éventuels bénéfices générés par la rénovation de l'éclairage public sur la biodiversité.

Sur le site du Villaret (Causse Méjean) un dispositif a été mis en place pour comparer l'attraction des invertébrés

“ 5043
invertébrés
ont été attirés ”

en fonction de quatre types de luminaires ayant des températures de couleur différentes (LED 1800 K, 2200 K, 2700 K et 3000 K) et d'un mât sans éclairage servant de témoin. Des pièges à interception en vol, permettant de mesurer le niveau d'activité des invertébrés nocturnes, ont été fixés sous ces luminaires au cours de 18 nuits (depuis 2023) réparties entre fin juin et début septembre avec environ 10 jours entre chaque session de capture. 5043 invertébrés ont ainsi été attirés sur les trois premières années d'échantillonnage. Les premières analyses montrent un impact important des luminaires sur les invertébrés avec des différences marquées, en fonction des groupes biologiques, selon les couleurs de température. L'étude sera poursuivie pendant au moins une année de plus pour produire des études statistiques plus robustes.

Double découverte à Saint-Laurent de Trèves

Le Castellàs à Saint-Laurent de Trèves est un site majeur pour la paléontologie. C'est ici qu'ont été découvertes les premières empreintes de dinosaures dans la région des Grands Causses. Ce site, classé depuis 1966, n'avait jamais fait l'objet de fouilles paléontologiques. La première campagne s'est déroulée cet été. Après 5 jours de recherche, les bénévoles de l'association paléontologique des hauts plateaux du Languedoc (APHPL) ont mis au jour une cinquantaine d'empreintes de dinosaures tridactyles datant de 200 millions d'années ainsi que des pistes (alignements de pas). Ce chantier a également permis de découvrir des vestiges archéologiques attestant de la présence d'un ancien château : pans de murs, dallage et objets. L'objectif sera de conserver et de valoriser ces deux découvertes. Ce projet est porté par la commune de Cans et Cévennes en partenariat avec l'APHPL, le Parc national, le Département de la Lozère et la DRAC.



Avec BAM, la biodiversité s'affiche près de chez vous !

Le 24 octobre, l'outil BAM (Biodiversité Autour de Moi) a été récompensé à Bogota lors du défi international Ebbe Nielsen, qui met à l'honneur, chaque année, les meilleures applications utilisant les données ouvertes sur la biodiversité. Depuis plusieurs années, les données sur la biodiversité se multiplient grâce aux programmes participatifs, aux naturalistes professionnels ou amateurs, et aux plateformes comme l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Afin de rendre ces données naturalistes accessibles au plus grand nombre, les parcs nationaux des Cévennes et des Ecrins ont imaginé un outil très simple d'usage : un widget, c'est-à-dire un petit module à intégrer sur n'im-



porte quel site web ou application, capable d'afficher automatiquement toutes les espèces observées autour d'un lieu. Gratuit, libre et facile à installer, cet outil se met également automatiquement à jour selon les observations collectées. Il s'adresse aussi bien aux collectivités, associations, prestataires touristiques qu'aux particuliers curieux de nature. Ainsi, BAM permet de valoriser la biodiversité autour d'un gîte, une mairie, une école ; illustrer un sentier d'interprétation ; accompagner un projet éducatif ; partager des connaissances naturalistes ou sensibiliser le public à la richesse d'un lieu. Pour l'utiliser, il suffit d'indiquer un lieu et une zone de recherche pour que le module affiche : le nom des espèces observées, la dernière date d'observation, une photo et parfois un enregistrement sonore. Pour sa part, l'établissement public l'a intégré à son site *Destination Cévennes* pour que les visiteurs puissent avoir une idée des espèces potentiellement observables lors de leur randonnée.

Le bassin houiller cévenol, une entité botanique aux allures de Gascogne !

Entre Banne à l'extrême nord, Saint-Jean de Valérisclé à l'est, Alès au sud et Cendras à l'ouest, le bassin houiller cévenol composé de conglomérats, grès, schiste et couches de charbon datant du Carbonifère (290 millions d'années), présente sur l'ensemble de son aire une singularité et une homogénéité végétale remarquable.

Du fait de l'intérêt économique de ces terrains pour l'extraction de charbon, la flore fossile, riche en fougères, était bien mieux connue que la flore actuelle qui colonise sa surface.

Cependant dès le milieu du 19^e siècle, quelques botanistes mettront en avant son originalité en découvrant la Phalangère à feuilles plane (Lecoq et Lamotte en 1847), une espèce surtout présente dans l'ouest de la France ; ou encore la Lobélie brûlante (De Pouzolz en 1862), une plante du nord de l'Espagne et du pourtour atlantique français.

Ces deux plantes, avec l'Osmonde et la Bourdaine entre autres, illustrent



l'influence atlantique sur la flore du bassin houiller, telle que la Gascogne cévenole !

Plusieurs espèces réputées montagnardes en Cévennes et bien présentes en Gascogne accentuent cette comparaison : Drosera, Gentiane pneumonanthe et même quelques sphaignes, si typiques des tourbières.

C'est aussi le refuge le plus septentrional d'Europe pour le rare Pin de Salzmann, deux sites Natura 2000 ont d'ailleurs pour objectif d'en maintenir les populations. La Fougère de l'Ardèche, le Ciste de Pouzolz trouvent également leur bonheur sur ce terrain si difficile à cultiver (trop sableux ou trop argileux). Enfin, quelques espèces que l'on croyait uniquement présentes sur les Causses trouvent ici un refuge surprenant : Muscari faux-raïsin, Euphorbe de Duval, Daphnée camélée et Pulmonaire des Cévennes. Malgré l'exploitation minière passée et la fréquence des incendies, ce patrimoine naturel s'est maintenu. Il mérite toutefois d'être mieux pris en compte tant dans les travaux de protection contre les incendies que dans l'exploitation forestière. Dans un contexte de sécheresses estivales et d'épisodes cévenols récurrents, le modèle de sylviculture à couvert continu semble le plus à même de préserver le sol et la végétation si originale qu'il abrite.



Un partenariat de recherche sur les « Cévennes contemporaines »

Alès Agglomération a initié, via Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles, un programme de recherche ethnographique sur les « Cévennes contemporaines » pour renouveler les connaissances en sciences sociales sur ce territoire. Un travail exploratoire a dressé une bibliographie complète des travaux existants et a identifié des thèmes de recherche prioritaires. Cette année, un premier appel à projet, intitulé « S'installer en Cévennes », a ainsi été lancé pour étudier l'expérience de vie des personnes venues s'installer dans les Cévennes depuis les années 1970. D'autres appels à projets annuels suivront. Ce programme s'inscrit dans la politique de valorisation des patrimoines de la charte du Parc national (coordination d'une acquisition partagée de la connaissance, étude

des évolutions socio-économiques depuis le XX^e siècle...). C'est pourquoi, une convention pluriannuelle de partenariat a été signée entre Alès Agglomération et le Parc pour formaliser cette collaboration scientifique et financière jusqu'en 2028.



Recherche

Acceptation sociale et ancrage territorial du Parc

De nombreuses activités humaines permanentes sont présentes sur le territoire du Parc national. L'implication des habitants et leur acceptation du Parc constituent des sujets permanents et prioritaires depuis la création de l'établissement public. Plusieurs travaux ont été récemment menés (diagnostic de l'ancrage territorial

en 2022, étude de perception CSA en 2023) pour mieux comprendre les perceptions des habitants afin de poursuivre le dialogue et animer les relations de proximité. Avec le soutien du Parc national, une thèse intitulée « De l'acceptation sociale à l'ancrage territorial. Une analyse réciproque des formes de dialogue entre gestionnaires des espaces protégés et acteur-ice-s du territoire en montagne », a débuté dans la continuité et l'approfondissement des premiers travaux. 6 autres aires protégées sont concernées par cette analyse comparée (Parc national des Cévennes, parcs naturels régionaux, réserves naturelles), réalisée par Julie MARIN, et portée par l'unité mixte de recherche EDY-TEM (Univ. Savoie Mont Blanc - CNRS).



Les tourbières, des mémoires vivantes

Les tourbières sont des milieux humides remarquables. Réservoirs de biodiversité et puits de carbone, elles jouent un rôle essentiel dans le stockage de l'eau et la prévention des inondations. Depuis plusieurs années, le Parc national conduit une stratégie d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des tourbières afin d'adapter au mieux la gestion et la conservation

de ces milieux fragiles. La paléoécologie, l'étude des écosystèmes anciens, fait partie des sciences qui permettent de comprendre la formation de ces milieux et leur évolution au fil des millénaires. Une évolution marquée par les changements climatiques et les activités humaines.

C'est dans ce cadre que le Parc et l'Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier (ISEM) ont établi un partenariat. Camille Henriot, doctorante, réalise une thèse sur plusieurs tourbières du sud du Massif central parmi lesquelles la Combes des Cades à Ispagnac, les Nassettes et le Peschio sur le mont Lozère. L'objectif est de caractériser l'impact anthropique sur les tourbières à une échelle très locale et évaluer la façon dont ces impacts peuvent se retranscrire sur la végétation actuelle. L'histoire de la végétation peut être retranscrite en étudiant le pollen enfoui dans la tourbe grâce à des carottages dans le sol. Connaître la réaction des tourbières aux pressions anthropiques passées permet de mieux prédire leur réaction dans le futur, face à de nouvelles pressions et d'anticiper la mise en place d'actions de gestion appropriées.



2. Protéger et restaurer

Le Parc national a pour mission de préserver la faune, la flore et leurs habitats, tout en conciliant les activités humaines présentes sur le territoire. Il agit sur plusieurs fronts pour favoriser la protection des espèces à enjeux du territoire (vautours, libellules, chauve-souris...), une gestion forestière propice à une dynamique naturelle et le travail avec des agriculteurs pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement. Les gardes-moniteurs jouent un rôle clé dans la surveillance et la sensibilisation des visiteurs.

Un ambitieux programme d'action sur la protection des zones humides a été élaboré en 2025 et permettra, dans les mois à venir, de faire un inventaire de ces milieux sur les vallées cévenoles et d'entreprendre un travail de concertation avec les acteurs de la gestion de deux sites sur le mont Lozère.



Surveillance du territoire

Priorité à la sensibilisation

Comme tout parc national, celui des Cévennes est un territoire d'exception où la protection de la biodiversité et des paysages est une priorité. Au cœur de cette mission, la police de l'environnement joue un rôle clé pour garantir le respect des réglementations et préserver les équilibres naturels. Les agents chargés de l'instruction des demandes d'autorisation en cœur de Parc (travaux, manifestations sportives, survol, autorisations de prélèvement...), interviennent quotidiennement sur le terrain pour informer et sensibiliser les demandeurs. En cas de non-respect de l'autorisation délivrée ou en l'absence d'autorisation, un manquement peut alors être relevé dans le cadre d'une action de police administrative sous l'autorité du directeur de l'établissement. L'objectif est d'aboutir à une remise en état, quand cela est possible, et à la régularisation administrative. La police judiciaire, quant à elle, est assurée par les inspecteurs de l'environnement, placés sous l'autorité des procureurs de la République. La police judiciaire vise à constater une infraction déterminée ou en rechercher le ou les auteurs. Elle a une finalité répressive qui s'oppose à la



finalité préventive de la police administrative.

Comme chaque année, les actions de police de l'environnement ont porté sur la fréquentation des sites à enjeux (sensibilité pour la faune), le respect de la réglementation sur la fréquentation (camping, camping-car, circulation sur les pistes interdites...), la sécurité à la chasse. Au total, 220 jours ont été consacrés aux actions de contrôle, donnant lieu principalement à des avertissements oraux, 48 timbres amendes (campement, feu, circulation...) et 4 procès-verbaux. Au regard de la fréquentation du territoire et des nombreuses activités qui y sont pratiquées, le nombre de procédures est très limité, la priorité étant donnée à la sensibilisation.



Les demandes d'autorisation en hausse

En 2025, le nombre d'autorisations dérogatoires à la réglementation accordées s'élève à 337 (4 demandes refusées), ce qui représente une hausse de 7,3 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'architecture, sur les 84 autorisations, 28 concernent des travaux de voirie, infrastructures et réseaux, 38 sont relatives à des déclarations préalables et 18 à des permis de construire.

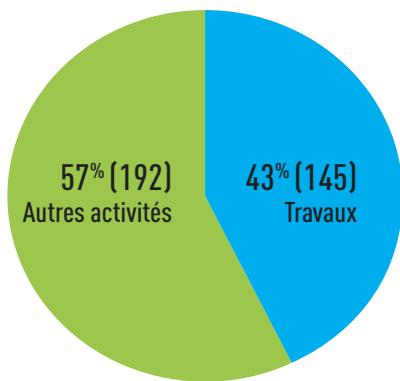
En ce qui concerne l'agriculture, les autorisations ont progressé de 150 %. Cette année a été marquée par la dérogation à l'application de la « BCAE 9 ». Les BCAE, ou bonnes conditions agricoles et environnementales, sont des conditions minimales que les agriculteurs doivent respecter pour percevoir les aides de la politique agricole commune (PAC). La neuvième, dite BCAE 9, interdit la conversion et le labour des prairies perma-


nentes désignées comme sensibles, c'est-à-dire les prairies d'une grande diversité en zone Natura 2000. En octobre 2024, la commission européenne a donné aux États membres la possibilité de déroger à cette règle. Ainsi, les agriculteurs possédant plus de 75 % de leur surface agricole utile en prairies permanentes, et au moins 25 % ou 10 ha de prairies sensibles, peuvent demander une dérogation pour retourner des prairies, dans la limite de 25% de leurs prairies sensibles. Ainsi, 25 dossiers de demande de labour ont été déposés en cœur de Parc, totalisant 120 ha de prairies sensibles, et 70% ont obtenu la dérogation. Certaines surfaces n'ont pas été éligibles au vu de leur grand intérêt écologique. Des compromis ont permis de prendre en compte les impératifs économiques des exploitations agricoles. Néanmoins, l'établissement public continue d'encourager le maintien des prairies naturelles, pour leur grande diversité floristique et faunistique, leur résilience face aux aléas climatiques, leur capacité de stockage du carbone ou encore leur intérêt agronomique.

Par ailleurs, dans le cadre d'un stage de 6 mois proposé par l'établissement, des réponses objectives ont été apportées concernant l'impact des travaux agricoles sur les patrimoines naturels et patrimoniaux. Depuis 2013, 196 dossiers de demandes d'autorisation de travaux agricoles ont été numérisés et cartographiés. Il en résulte que 230 ha du cœur de Parc ont été impactés, principalement sur le mont Lozère par des demandes de mises en culture.

Le nombre d'autorisations pour des manifestations sportives et publiques restent stables. En revanche, le nombre de prises de vues avec survol a diminué de 43%.

Sur les 337 autorisations accordées :



-  **84** : architecture (bâti et travaux publics)
-  **30** : agriculture
-  **15** : forêt
-  **11** : eau
-  **4** : tourisme
-  **14** : tirs d'élimination en dehors de la période de chasse
-  **1** : pharage
-  **1** : concours de chasse
-  **1** : installation de miradors
-  **1** : comptage de perdrix rouges
-  **1** : pose d'effaroucheurs
-  **42** : circulation
-  **10** : survol
-  **19** : campement /bivouac
-  **13** : Faune
-  **18** : cueillette
-  **12** : prises de vues avec survol
-  **3** : prises de vues au sol
-  **32** : manifestations sportives
-  **19** : manifestations publiques
-  **1** : stationnement
-  **5** : création d'activité nouvelle

Espèces et milieux

Une fin tragique pour Rei del Causse

Le 20 janvier, le cadavre de ce Gypaète barbu, un mâle immature de 3 ans a été découvert dans le Parc national, en Lozère. C'est grâce aux données transmises par sa balise GPS que son inactivité inhabituelle a été détectée. Des examens approfondis ont été réalisés pour comprendre les circonstances entourant sa mort : radiographies, nécropsie, analyses toxicologiques,

histologiques et virologiques. Ces examens n'ont pas révélé la présence de plomb dans le corps de l'oiseau et les analyses toxicologiques et virologiques se sont révélées négatives. L'oiseau présentait une bonne condition physique : muscles bien développés, présence de graisse ...Une hémorragie interne sous-sternale a été détectée, possiblement consécutive à une chute, sans cause clairement identifiée. Des lésions hépatiques bénignes ont été observées, fréquentes chez les oiseaux, mais non responsables de la mort. Aucune origine précise à la chute ou à l'hémorragie n'a pu être identifiée.





Loup, une troisième meute sur le territoire

Le suivi de la population de Loup gris (*Canis lupus*) a été réalisé par les agents de terrain sur l'ensemble du territoire du Parc. Il se traduit par la recherche d'indices de présence lors des prospections hivernales, par l'observation d'individus principalement à l'aide de pièges photographiques, ou encore par le recueil de témoignages. Au cours de l'hiver 2024-2025, 425,5 kms ont ainsi été parcourus par les agents permettant de suivre 13 pistes de loups et de récolter 15 indices biologiques. Au total, le suivi a donné lieu à la rédaction de 169 fiches indice (visuel, poil, crotte, urine) par les agents du Parc aidés par l'ONF, des correspondants loups ainsi que des habitants.

Les indices recueillis concernent en majorité des images obtenues par des pièges photographiques et

“ 425,5 km parcourus par les agents ”

des excréments. Ils ont été envoyés à l'OFB pour la réalisation d'analyse génétique, ainsi qu'aux Directions départementales des territoires (DDT) de la Lozère et du Gard pour information. A ce jour, 100 indices ont été retenus « loup » par les experts de l'OFB, 38 sont encore en cours d'analyse génétique, 26 ont été classés invérifiables et 5 non retenus loup.

Le suivi aura également permis de confirmer la présence d'une troisième meute sur le territoire du Parc. Après le mont-lozère en 2022 et le mont Aigoual en 2024, une nouvelle cellule familiale a été identifiée sur le causse de Sauveterre. Une reproduction, validée par des observations directes de louveteaux et des images (pièges photographiques et téléphones), a eu lieu sur ces trois massifs.

Cet été, suite à une série d'attaques récurrentes sur plusieurs troupeaux du causse Méjean, 4 loups ont été tués dans le cadre de tirs de défense simple : 1 mâle connu depuis 2023 sur l'Aigoual, 2 jeunes femelles et 1 autre jeune mâle. Par ailleurs, une dépouille ancienne d'un loup ayant fait l'objet d'un tir illégal, a aussi été découverte sur le causse Méjean.

Les résultats des analyses génétiques apportent des informations importantes sur la longévité ou la présence de certains individus (4 ans maximum pour l'instant) dans les zones de présence permanente (ZPP) du Parc, sur les déplacements parfois importants effectués entre le Gard et la Lozère de certains loups, et sur l'absence d'échanges d'individus entre les meutes installées dans le Parc avec la meute de la Margeride (Nord Lozère) suivie par l'OFB à ce jour.

Patrimoine culturel et paysager

Sur la piste des camisards aux 3 Fayards

Depuis 2024, à l'initiative de la commission « Patrimoine culturel » de l'établissement, une journée annuelle est proposée pour renforcer les connaissances des agents sur l'histoire des Cévennes, en soulignant l'importance de sa transmission. Le 9 septembre, les agents se sont rendus sur le lieu de mémoire des Trois-Fayards. Ce site, qui conserve trois cépées de hêtre pluri-centenaires, est intimement lié à la Guerre des Camisards (1702-1704). Guidée par l'historien Henry Mouysset, la journée a permis d'évoquer l'histoire du site, sa redécouverte récente et plus généralement la transmission actuelle de cette page de l'histoire des Cévennes. Au fil du sentier, d'autres éléments historiques illustrant la notion de paysage culturel ont été partagés. D'autres



thèmes seront régulièrement proposés pour étoffer les connaissances des agents dans l'exercice de leurs missions de protection et de sensibilisation.

Des étudiants s'intéressent à la représentation sociale des paysages

Dans le cadre de leur cursus, les étudiants de la promotion 2025/2026 de 2^e année du Master Biodiversité, Ecologie et Evolution parcours Man and Biosphère (MAB) de l'Université de Toulouse réalisent, pour le compte de l'établissement, une étude sur la « Représentation sociale des paysages : vers une mobilisation des acteurs pour leur préservation ». Du 17 au 22 novembre 2025, les 14 étudiants ont été accueillis à Florac, pour procéder à des interviews auprès des acteurs et habitants du territoire du Parc national.

Les missions qui leur ont été confiées étaient de :

- ▶ Réaliser un état des lieux sur les grands paysages, afin d'étudier les évolutions et facteurs d'évolution des neuf entités paysagères répertoriées dans l'Atlas des paysages du Parc ;
- ▶ Identifier les acteurs travaillant autour des paysages ou ayant un impact sur les paysages et les rencontrer lors d'entretiens individuels afin :
- d'analyser la perception des acteurs sur les paysages et leurs évolutions, leurs représentations, et identifier avec eux des actions pour les préserver ;



- d'interroger leur vision d'un futur souhaitable, liant le caractère évolutif des paysages avec le caractère du Parc et ses enjeux de conservation.
- ▶ Développer un plan d'action pour mobiliser les acteurs autour de la question de la préservation des paysages : « Vers une gestion partagée des paysages, scénarisation et plan d'action ».

Les scénarios prospectifs présentés visent à explorer différentes trajectoires possibles d'évolution des paysages, en fonction des choix collectifs, des modes de gestion et des priorités accordées à l'héritage, à l'adaptation et au rapport sensible au territoire. Ils constituent des cadres de réflexion destinés à éclairer une gestion partagée des paysages, sans figer l'avenir du territoire dans une trajectoire unique. Des fiches actions viennent illustrer concrètement les objectifs de ce plan d'action.



Flora de Cevenas

L'établissement a poursuivi la valorisation du travail de recherche réalisé pour le Parc national en 2020 par l'ethnologue, Monique Carlier, inventoriant la flore locale des Cévennes, avec plus de 250 taxons traduits en occitan et précisant leurs usages. Le service éducatif du parc national s'est associé au CIRDOC (Institut occitan de culture) pour mettre en œuvre un projet éducatif de valorisation de ce travail en occitan intitulé *Flora de Cevenas*. Ce projet a impulsé une médiation éducative bilingue (fran-

çais/occitan) proposé par le service éducatif du Parc auprès d'écoles, afin de créer des planches botaniques par les élèves et des supports pédagogiques de médiation. Deux écoles primaires de Lozère (Le Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère et Barre-des-Cévennes) ont participé au projet. Sur la base de ce matériel, le CIRDOC a ensuite conçu et réalisé une exposition itinérante.

L'exposition *Flora de Cevenas* a été présentée pour la première fois en octobre au musée cévenol du Vigan, dans le cadre de la Journée avec le Parc. Lors de cette journée, deux ateliers étaient également proposés au public : une initiation à l'illustration naturaliste à l'aquarelle et un jeu sur le monde fascinant des herbiers scientifiques.

Par ailleurs, la réalisation de planches d'illustrations a été confiée au dessinateur naturaliste Julien Norwood afin de proposer une approche artistique et sensible des plantes à usage. Valorisées sous la forme d'un calendrier 2025 et d'un poster, ces illustrations originales enrichiront l'offre d'exposition itinérantes du Parc national. Enfin, une journée concoctée cette année à destination des prestataires touristiques rejoindra le programme de formation 2026 pour partager plus largement les savoirs, les savoir-faire et la transmission orale autour de l'usage des plantes.





PARC NATIONAL DES CÉVENNES

FLORS DE CEVENAS



Barbuda
Cichorium intybus



Èrba vulnerèla
Arnica montana



Lamporda
Arctium minus



Pimparèla
Potentilla sanguisorba



Tè de campanha
Stachys recta



Arbocièr
Arbutus unedo



Pauta d'ase
Tussilago farfara



Èrba de mèl
Galium verum



Barjavon
Aphyllanthes monspeliensis



Milafuèlhas
Achillea millefolium



Aurelha de cabra
Bistorta officinalis



Corbadòna
Narcissus poeticus



Sabonèta
Saponaria officinalis



Cassa-diable
Hypericum perforatum



Borrage
Bonago officinalis

© Parc national des Cévennes - Illustrations : Julien Norwood - Reproduction interdite

Quand l'occitan révèle des usages traditionnels et une approche sensible des plantes

Travail commandé par le Parc en 2020 à l'ethnologue Monique Carlier afin de conserver les connaissances locales en matière de transmission des savoirs et savoir-faire concernant les plantes. Ces données denses et complexes regroupent une ou plusieurs traductions pour près de 250 références mais aussi la localisation des dénominations, l'usage de la plante ainsi que la source bibliographique. Illustrations réalisées par Julien Norwood.



3. Accompagner le développement durable

Le territoire du Parc national des Cévennes est dynamique et actif. L'établissement public porte les enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers à la connaissance de celles et ceux qui y vivent, y travaillent ou y exercent leurs loisirs. Il propose un accompagnement technique et anime des échanges sur de nombreux sujets d'intérêt. Il fait également vivre des réseaux d'acteurs engagés pour le développement durable du territoire et promeut des pratiques vertueuses. L'ensemble des actions de l'établissement public se déploie dans une recherche perpétuelle d'équilibre entre la protection des patrimoines et le développement local.



Agriculture et pastoralisme

Des journées de sensibilisation aux chiens de protection des troupeaux

Au printemps, quatre demi-journées de sensibilisation aux chiens de protection ont été organisées par le Parc pour les éleveurs et éleveuses des différents massifs (Aigoual, mont Lozère, vallées cévenoles et causses gorges) en présence de Magali Allard, éleveuse et référente

“ Au total, plus de 30 professionnels étaient présents ”

chiens de protection pour l'Institut de l'élevage (IDELE). Au total, plus d'une trentaine de professionnels étaient présents pour ces

événements qui se sont déroulés sur des estives collectives et dans des exploitations équipées de chiens de protection. Ainsi, il était possible de les voir en action et d'avoir un retour d'expérience des personnes qui ont accueilli ces demi-journées.

Ce format réduit a pour objectif d'informer et de répondre aux premières questions sur l'accueil, l'utilité ou encore l'efficacité des chiens de protection en

fonction des contextes. Les participant.e.s ont ainsi pu obtenir des réponses précises et correspondant à leur situation, aux particularités de leur ferme, de leur troupeau et de leurs habitudes de travail : quelle race choisir ? Où trouver un bon chien ? Comment faut-il se comporter avec lui ?

Une session de formation sur les chiens de protection a également été organisée par la Chambre d'agriculture de Lozère en présence de l'IDELE. Les référent.e.s de l'IDELE peuvent aussi intervenir auprès des éleveurs pour les accompagner individuellement afin de faciliter l'intégration d'un chien de protection sur une exploitation agricole.



Une journée de la Bio sur la filière viande

Conformément à sa charte, l'établissement public promoteur, avec ses partenaires, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dont l'agriculture biologique (AB).

Le 5 novembre, une journée dédiée à la filière viande en AB a rassemblé une vingtaine de personnes, à Mas de



Val. Le Parc national, le PETR sud Lozère et la Chambre d'agriculture de Lozère avaient convié les éleveuses, les cuisiniers.ières de la restauration collective et les élu.e.s locaux pour échanger sur le mode de production en AB et l'approvisionnement des cantines.

Comment convertir son élevage ? Quelles sont les aides existantes ? Comment commander de la viande locale aux producteurs ? Comment valoriser l'ensemble de l'animal ? En matinée, les interventions et témoignages de Ludovic Evesque, des Fermes Bio de Lozère et de Frédéric Martinez, cuisinier au collège de Florac, ont permis de répondre à ces questions. Des premiers contacts ont été pris entre gestionnaires et éleveuses.

L'après-midi, une visite s'est déroulée à la ferme du GAEC du Vulpus à Volpière qui regroupe deux élevages allaitants, bovin et ovin, conduits en AB.

En soirée, Michel Duru, agronome et directeur de recherche à l'INRAE a animé une conférence sur les atouts de l'élevage extensif pour répondre aux enjeux climatiques, alimentaires et de santé sur les territoires. Les échanges avec la salle ont permis de mieux comprendre les liens entre l'alimentation du troupeau et son effet sur la santé humaine.

Les cédant.es sensibilisé.es à la transmission des exploitations agricoles

La transmission des exploitations agricoles, comme partout en France, est un enjeu central pour l'agriculture locale. Elle permet le maintien de la vie et de l'activité sur le territoire mais aussi la préservation des paysages et des savoir-faire.

Après trois journées qui ont été très bien accueillies par les participant.es, l'ADEAR48 et le Parc ont décidé de renouveler l'opération. Organisée à la mairie d'Is-pagnac, cette nouvelle session de sensibilisation a réuni, en décembre, 15 cédant.es et futur.es cédant.es qui se sont dit très satisfait.es de ces rencontres, échanges et partage d'informations.

Les apports techniques ont été enrichis par les interventions de la Chambre d'agriculture de Lozère, de la Mutualité Sociale Agricole, de Relance Cévennes et de Marion Sabatier, avocate en droit rural. Pour un aspect encore plus pratique, le témoignage d'un couple récemment installé a permis d'échanger sur les besoins, les difficultés et les facilités rencontrés.

Ces journées sont l'occasion de riches échanges entre pair-es. Elles ont permis d'identifier les freins à la transmission qui peuvent être multiples : croyances biaisées, attachement affectif au lieu et son histoire, logement des nouveaux et des anciens, relationnel, rencontres, crainte de l'agrandissement ou de la perte de vie sur la ferme, respect du travail d'une vie, prise en compte des aspirations et projets individuels... Elles ont aussi permis d'apporter des conseils sur l'anticipation de la cession mais aussi la rédaction d'une annonce de transmission ou la mise à disposition d'un logement adéquat.



L'arbre, une ressource fourragère

A la demande du Parc national, Adrien Messéan, éleveur-agro forestier et administrateur de l'Association Française d'Agroforesterie (AFAF) est intervenu à Saint-Roman-de-Tousque pour dispenser une formation sur l'intérêt des ligneux fourragers dans l'alimentation des herbivores. Depuis son installation en polyculture-élevage bovin allaitant en 2013, Adrien Messéan, expérimente l'utilisation fourragère des arbres sous toutes leurs formes pour l'alimentation du bétail (arbres isolés, tables fourragères, linéaires de haies...).

Cette formation a réuni 8 agriculteurs-trices et praticiennes de terrain, qui ont découvert les vastes possibilités d'utilisation des ligneux fourragers et ont pu participer à une mise en pratique sur la ferme de Camille Davoult, éleveuse de caprins lait, qui accueillait la formation. Différentes techniques de taille répondant à divers objectifs ont été présentées. Un chantier participatif de taille de ligneux de hauts, moyen et bas jets a été réalisé sur les premières haies fourragères plantées en 2020, avec l'aide du Parc.

Camille Davoult souhaite développer la plantation de linéaires de haies fourragères plus largement sur ses prairies, dans l'objectif d'atteindre une autonomie alimentaire de 50 % pour son troupeau de 100 chèvres.





De nouvelles actions en faveur des vergers fruitiers

Cette année a été marquée par plusieurs actions conduites par l'établissement en faveur des variétés locales fruitières. Concernant le verger de Ventajols, propriété du Parc, la clôture a été rénovée et un cheminement a été créé pour faciliter les déplacements, avec une subvention de 10 000 € du Groupement d'Etudes et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) et du Ministère de l'agriculture. Ce financement a aussi permis la détermination génétique d'une dizaine de variétés présentes dans le verger.

Grâce à un partenariat engagé en 2018 avec l'association Vergers de Lozère, un réseau de vergers

conservatoires a été initié avec plusieurs collectivités. Il prévoit la plantation et la rénovation de vergers de collection de variétés locales. Les vergers concernés sont : Ventajols à Saint Julien d'Arpaon, les vergers communaux du Pré au Clerc à Quézac et Brénoux ainsi que le verger intercommunal du Castanet à Pourcharesses. Les objectifs étant de préserver les variétés locales et anciennes, les faire connaître et les diffuser et de créer une dynamique territoriale en sensibilisant les élus, habitants et agents communaux.

Ce fonctionnement de vergers en réseau permet de disposer de plusieurs sites répartis dans le sud de la Lozère, avec des terroirs et des contextes différents. La duplication des variétés au sein de plusieurs vergers permet de les préserver en cas de problème sur l'un d'entre eux (maladie, incendie...).

Le partenariat avec le centre de pomologie d'Alès est un élément important pour mieux connaître les variétés, l'expertise de la pomologue Sabine Rauzier étant précieuse pour leur détermination.

Les variétés fruitières locales ont par ailleurs été mises à l'honneur lors de la journée professionnelle des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*, le 2 décembre à Maison Rouge, avec la distribution d'arbres à une quarantaine de professionnels. Par ailleurs, le 4 décembre, les élus référents des communes du Parc ont tenu leur journée annuelle au centre de pomologie d'Alès (voir p 47).

Châtaigneraie : le premier tuto sur la construction d'une treille

Le comité de pilotage « châtaigneraie des Cévennes » animé et coordonné par le Parc national a identifié une demande des acteurs en matière de communication technique autour de la châtaigneraie. Ainsi, il a été décidé de créer des fiches techniques thématiques associées à des tutoriels vidéos. En partenariat avec le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, l'établissement a proposé la réalisation d'un premier tuto et d'une fiche technique sur « Comment construire une treille en châtaignier ? ». Cette vidéo explique les différentes étapes de construction : de la sélection des bois en forêt jusqu'au montage, en détaillant le matériel nécessaire.

La treille est un mode de culture traditionnel en Cévennes, région caractérisée par la présence de nombreuses terrasses étroites. Cette technique permet ainsi de gagner de l'espace au sol tout en préservant les cultures de la faune sauvage. En apportant de l'ombre et de la fraîcheur au sol, les treilles sont très intéressantes dans un contexte de changement climatique.



2026 sous le signe du pastoralisme

2026 sera l'année internationale du pastoralisme. Un évènement majeur pour le Parc national, les Causés et les Cévennes étant inscrit depuis 2011 sur la liste mondiale du patrimoine de l'Unesco au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. Par ailleurs, le soutien au pastoralisme constitue une priorité comme le souligne la charte du territoire.

En préambule de l'année à venir, l'établissement public a confié à Laurine Habert, artiste plasticienne, la réalisation d'un reportage photos combiné à des témoignages écrits illustrant la vie au quotidien de 4 éleveuses – bergères des Cévennes. Pendant plusieurs semaines, elle est allée à la rencontre d'Eva et Léa, aides bergères sur une estive ovine du mont Lozère, de Myrtille, éleveuse de caprins lait dans les vallées cévenoles et de Solène, éleveuse-bergère transhumante dans les Cévennes. Ces portraits de femmes seront valorisés tout au long de l'année 2026 : calendrier, exposition...

Par ailleurs, Le 16 décembre, une journée de sensibilisation a été organisée à destination des agents du Parc.



En matinée, des présentations en salle ont porté sur le Bien inscrit, l'agropastoralisme sur le territoire du Parc et les actions de l'établissement en sa faveur, les enjeux de conservation liés aux paysages agro-pastoraux, l'architecture pastorale ainsi que le patrimoine culturel immatériel.

L'après-midi a été consacré à des visites chez deux éleveurs : Gaëtan Lamorinière, éleveur de chevaux à La Fichade sur le causse Méjean et Benjamin Fouilleron éleveur d'ovins bio à Molezon.

Sylviculture



Forêt de Rocanti : une coupe pour une forêt plus diversifiée

L'établissement public du Parc est propriétaire depuis 2005 de cette forêt de 22 hectares, sur le Causse Méjean. Cette plantation quasi-monospécifique de pins noirs d'Autriche est gérée par l'Office national des forêts (ONF) et dotée d'un aménagement forestier qui programme la gestion pour les 20 années à venir. Après une première coupe en 2020, ce document prévoit une seconde éclaircie en 2025.

Le 13 février, le Parc et l'ONF ont réalisé ensemble le martelage, qui consiste à marquer les arbres à couper

de façon à favoriser la croissance des arbres restants (notamment les plus droits et les moins branchus possible, pour produire des bois de qualité). À cette occasion, 116 arbres d'intérêt écologique ont également été marqués afin d'être conservés pour renforcer la capacité d'accueil de la biodiversité forestière. L'exploitation a débuté fin novembre par l'abattage d'un peu plus d'un arbre sur dix (soit environ 15 % du volume sur pied). Elle se poursuivra début 2026 avec le débardage et l'évacuation des bois jusqu'à leur lieu de transformation.

Par ailleurs, 19 nichoirs à passereaux, grimpeaux ou chouettes et 2 « corbeilles » à corvidés ou Hibou moyen-duc ont été installés en 2021 dans la forêt de Rocanti. Depuis 2023, un suivi annuel (consistant à vider les nichoirs et analyser leur contenu) est réalisé à l'automne.

“ 116 arbres d'intérêt écologique ”

En 2025, tous les nichoirs à passereaux ont été occupés par des mésanges ou des grimpeaux. Les nichoirs à chouettes ont été fréquentés de façon variable selon les années (3/3 en 2023, 2/3 en 2024, 1/3 en 2025). Les corbeilles à corvidés n'ont a priori jamais été occupées. Il est à noter que d'autres visiteurs, comme un lérot, un oreillard roux (chauve-souris) ou des guêpes polistes, viennent parfois hiverner dans les nichoirs installés.





Une formation commune avec l'ONF sur la sylviculture mélangée à couvert continu

La sylviculture mélangée à couvert continu (SMC), parfois aussi appelée « sylviculture irrégulière », est un mode de gestion des forêts visant à concilier durablement l'ensemble de leurs fonctions (économiques, écologiques et sociales). Elle vise à produire du bois de qualité, en s'appuyant sur les dynamiques naturelles à l'œuvre dans un écosystème forestier en bonne santé.

Elle consiste pour cela à réaliser des coupes de bois légères (prélèvements toujours inférieurs à 25 %, voire 20 % du volume sur pied) et fréquentes, en veillant à systématiquement favoriser la diversité en essences et préserver la biodiversité, afin de renforcer la résistance et la résilience des peuplements notamment face aux changements climatiques. Pour ces raisons, elle est recommandée dans la grande majorité des cas par l'établissement public, et de plus en plus plébiscitée par les gestionnaires forestiers, publics comme privés. Toutefois, passer de la théorie à la mise en pratique n'est pas chose aisée.

En juin, l'établissement a donc financé et organisé, en partenariat avec l'ONF, une session de formation commune à ce type de sylviculture. Pendant 3 jours, majoritairement passés sur le terrain, des agents du Parc et de l'ONF ont ainsi pu bénéficier de l'expertise de Nicolas Luigi, expert forestier et formateur pour ProSilva France. Diagnostics de peuplement, planification de la gestion à long terme, martelage, travaux... Autant de facettes de la gestion forestière qui ont également été l'occasion d'échanger entre professionnels sur la façon de mettre en œuvre cette gestion dans différents cas de figure rencontrés sur le territoire du Parc national.

Fort des retours d'expérience des participant-e-s unanimement positifs et enthousiastes, des sessions de formations complémentaires sont programmées en 2026.



« Forêts vivantes », un jeu utilisé... et apprécié !

Le jeu « Forêts vivantes », développé par le Parc avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et l'appui financier de l'OFB, est disponible depuis fin 2024. Il invite les participants à incarner un propriétaire forestier et à gérer leur forêt de façon à produire du bois, tout en préservant la biodiversité et en essayant d'obtenir une forêt résistante aux aléas. Ce jeu constitue un outil de sensibilisation visant un large public, du collégien au propriétaire forestier, en passant par les élus ou les professionnels de la forêt.

De nombreuses sessions de jeu ont été organisées par le Parc auprès d'une grande variété de profils. Les participant-e-s ont très largement apprécié l'expérience et souligné la qualité du jeu, tant au niveau des graphismes, de son ludisme ou de son « réalisme » qu'aux différents aspects de la gestion et de la biodiversité forestière. Cela a aussi permis de former des animateurs de différentes structures (CPIE, ONF, CNPF...), qui peuvent désormais organiser et animer des parties en autonomie.

Au total, et pour cette première année, ce sont déjà plus de 250 personnes qui ont pu jouer à « Forêts vivantes », et nul doute que ce nombre est amené à croître encore largement...

Une nouvelle base de données sur les arbres d'intérêt écologique

Au quotidien, les agents du Parc alimentent et consultent de nombreuses bases de données, en lien notamment avec la faune et la flore. Chaque année, ils marquent également sur le terrain un nombre important d'arbres d'intérêt écologique, à l'occasion de diagnostics écologiques en forêt ou de visites des parcelles qui vont faire l'objet d'une coupe l'année suivante, par exemple.

Jusqu'à récemment, ces arbres n'étaient pas enregistrés « proprement » dans une base de données cartographiques. À titre d'exemple : si un arbre présentait trois espèces patrimoniales (lichens, mousses, champignons, nids d'oiseau, gîte de chauves-souris, etc.), les bases de données comptaient trois points, sans qu'il ne soit possible de savoir si ces espèces étaient en réalité présentes sur le même arbre ou non (compte tenu de la précision des GPS), ni de connaître les caractéristiques



de l'arbre porteur (essence et diamètre, notamment). C'est maintenant possible grâce à une nouvelle base de données ! Désormais, les agents de terrain peuvent saisir en quelques dizaines de secondes les arbres identifiés et préciser toutes leurs spécificités : essence, diamètre, type de marquage, espèces patrimoniales ou dendromicrohabitats (loges de pic, écorces décollées, cavités...) recensés...

Cela permet à l'établissement de partager ces informations de façon beaucoup plus précise et efficace aux gestionnaires forestiers, afin qu'ils en tiennent compte et préservent ces arbres lors des coupes. On peut aussi

aisément imaginer que d'ici quelques années, cette base de données (qui compte déjà plus de 5 000 arbres) constituera une source d'informations précieuse pour des équipes de recherche qui souhaiteraient travailler sur la fonctionnalité de la trame de vieux bois, l'écologie forestière ou le lien entre gestion forestière et biodiversité.

“ déjà plus de 5 000 arbres identifiés ”

Réunion du comité de pilotage de l'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Suite à l'arrivée d'un nouveau chargé de mission « Chasse », le comité de pilotage de l'Observatoire a pu se réunir à nouveau, le 18 décembre, plus de deux ans après sa précédente réunion. Aucune évolution majeure du dispositif n'est à souligner. L'objectif a été de relancer la dynamique autour de cet outil, en effectuant un bilan de sa mise en œuvre, des atouts et des faiblesses de chacun de ses volets, puis d'acter et prioriser les actions à venir. La valorisation des résultats des suivis a également été abordée afin qu'ils puissent être traduits en propositions techniques sur lesquelles pourront s'appuyer les instances de consultation et de décisions en matière de plans de chasse.

Les échanges riches et apaisés entre partenaires forestiers, chasseurs, agriculteurs, services de l'État et scientifiques ont à nouveau démontré l'importance du caractère « collectif » et « partagé » de l'observatoire.



Chasse

Des prélèvements en baisse pour la deuxième année consécutive

À l'échelle du cœur du Parc national, les taux de réalisation des plans de chasse atteignent 67 % pour le Chevreuil et 62 % pour le Cerf, avec respectivement 381 et 755 animaux prélevés. Comme les années précédentes, l'Aigoual et le mont Lozère concentrent l'essentiel des prélèvements (environ un tiers de ceux de l'ensemble du cœur de Parc sur chacun de ces massifs). Ils abritent en effet les populations les plus importantes et présentent les enjeux les plus marqués en termes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Par rapport à la saison 2023/2024, les prélèvements de Cerf sont en baisse d'environ 13 %, tandis que ceux de Chevreuil restent stables, malgré des attributions comparables. L'Aigoual est le massif le plus touché par cette baisse, avec un taux de réalisation de seulement 50 %.

Les différents suivis semblent confirmer une légère amélioration de la situation en termes d'équilibre « forêt-gibier ». Cela corrobore les observations des chasseurs, qui constatent une diminution du nombre de cervidés



rencontrés, ce qui pourrait traduire une diminution sensible des populations ou un déplacement de celles-ci. La diminution des prélèvements de Cerf s'explique donc par de nombreux facteurs et ne remet pas en question la recherche collective de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Face au faible taux de réalisation, les instances locales et le conseil d'administration du Parc ont réduit les plans de chasse pour la saison 2025-2026 : 970 cerfs (- 25 %), 509 chevreuils (- 10 %) et 12 mouflons (stable). L'objectif demeure néanmoins de stabiliser les prélèvements (voire de les augmenter, selon les secteurs), afin de maintenir les populations à un niveau compatible avec les activités agricoles et sylvicoles.

Il est à noter qu'un plan de gestion cynégétique de la Perdrix rouge a été approuvé et mis en place cette année dans le sud Lozère, afin d'ajuster les prélèvements et la pression de chasse aux niveaux de population et au succès reproducteur de l'espèce.

Architecture, urbanisme

5^e Rencontres de l'urbanisme rural

A Florac, le 15 mai, le CAUE 48, le PETR Sud-Lozère et le Parc ont organisé les 5^e Rencontres de l'urbanisme rural sur le thème : « Aménager des espaces publics de qualité, vecteurs de lien social dans nos communes ».

Dans un contexte de transitions écologique, sociale et économique, les espaces publics constituent un levier majeur pour répondre aux défis contemporains : adaptation au changement climatique, gestion durable de l'eau, accueil de la biodiversité, bien-être et santé des habi-



tants... Ils sont le vecteur d'une qualité de vie au quotidien, jouent un rôle clef dans l'attractivité et reflètent l'identité des territoires. Ils remplissent également un rôle social important : ce sont des lieux partagés propices aux rencontres, aux échanges, à l'organisation d'événements, et à tout ce qui contribue au bien vivre ensemble. Comment concevoir des espaces publics de qualité et favoriser leur appropriation par les habitants, tout en respectant les moyens financiers et techniques des collectivités ? Le temps d'une matinée, les élus, ainsi que les agents et techniciens, ont échangé sur ces enjeux.

La première partie a été consacrée aux témoignages de l'Atelier Bivouac, collectif de paysagistes qui explore de nouvelles manières de concevoir les projets d'espaces publics, par une démarche participative en résidence. Simon Teyssou, architecte et urbaniste, fondateur de l'Atelier du Rouget dans le Cantal, est ensuite intervenu. Lauréat du grand prix de l'urbanisme en 2023, son approche sensible, alliant sobriété et respect de l'existant, s'illustre à travers l'aménagement de la traversée du village de Chaliers.

Ensuite, une table ronde a réuni des acteurs locaux. Les communes de St-Alban-sur-Limagnole et Vialas ont présenté leurs projets, entre démarche paysagère et mobilisation citoyenne. Puis deux partenaires techniques ont fait connaître leurs filières, les Semenciers du Midi, pépiniéristes « Végétal Local » et l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS).

Pierre sèche : un partenariat vivant

Depuis de nombreuses années, des conventions de partenariat unissent l'établissement public et les Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) afin de valoriser ce savoir-faire ancestral et contribuer au développement de la filière sur le territoire du Parc. Cette convention liste des actions concrètes : organisation d'un chantier école dans une commune adhérente, encadrement technique d'un chantier participatif, formation d'agents commu-

“ **6 chantiers école** ”

naux, expertise pour des ouvrages simples, journées de démonstration...

Ainsi, cette année, les stagiaires en Certificat de qualification professionnelle

ouvrier professionnel en pierre sèche ont réalisé 6 chantiers école afin de (re)construire des murets en calcaire ou en schiste dans les communes de Hures la Parade, Bédouès, Sainte-Croix Vallée Française, Berrias et Casteljau, Le Vigan et Mont Lozère et Goulet.

Par ailleurs, un chantier participatif a été réalisé à Anduze et des agents communaux ont été formés à la



technique de la construction en pierre sèche à Pontails et Brésis.

Enfin des actions de sensibilisation du grand public ont été conduites lors d'une animation estivale au Villaret sur le causse Méjean ainsi que pour la Journée avec le Parc au Vigan.

En 2026, de nouveaux chantiers école sont programmés à Sainte-Croix Vallée Française, Pourcharesses, Berrias et Casteljau, Mont Lozère et Goulet, Le Vigan, Saint-Privat de Vallongue, Saint-Paul Lacoste et Saint-Hilaire de Lavit.

Ispagnac et Barre-des-Cévennes créent de nouveaux hameaux

Ces projets de création de nouveaux hameaux visent à développer un mode de vie plus sobre en énergie, en espace et en matériaux, à mutualiser les besoins, avec la mise en commun d'espaces collectifs, tout en impactant le moins possible l'environnement.

Le nouvel hameau de Barre-des-Cévennes s'inscrit dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable



(PADD) du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, approuvé en 2025. Ce projet bénéficie du soutien du programme national « Villages d'avenir », qui accompagne les communes rurales de moins de 3.500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Le terrain, situé à l'entrée sud du village et mis à disposition par la commune sous la forme d'un bail emphytéotique, accueillera douze à quinze habitations, sous forme d'habitats légers et réversibles. Par la suite, un bâtiment partagé pourrait également compléter le projet, pour accueillir une cuisine collective, une salle de réunion, ou encore une chambre d'amis. Le projet est porté par un collectif d'habitants, d'élus et de partenaires du territoire dont l'établissement public

A Ispagnac, le nouveau quartier se trouvera à l'entrée du village en venant de Moline. Ce projet est soutenu par le programme « Petites Villes de demain », qui permet aux villes de moins de 20.000 habitants de bénéficier d'un soutien de l'Etat et de ses partenaires, pour conforter le caractère structurant de ces petites communes dans le développement des territoires ruraux. Le terrain prévu est d'une superficie de 1,1 hectare, mais seuls 4.000 m² seront construits. Les futurs habitants prévoient de construire un bâtiment collectif, ainsi que treize logements sous forme d'habitats groupés, et cinq habitats légers et réversibles. Les 7.000 m² restants concernent une zone naturelle, habitat d'un papillon protégé, le Damier de la Succise, un espace vert communal et un futur équipement d'intérêt public, qui reste à définir.



8 collectivités accompagnées pour leurs documents d'urbanisme

La mobilisation des communes est un élément essentiel à la réussite du projet de territoire porté par la charte. Le premier engagement, prévu par la loi, est la compatibilité des documents d'urbanisme, qui constituent des outils clés pour planifier le développement des collectivités et décliner localement la charte. La réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme est encouragée, notamment

pour respecter la loi Climat et Résilience et s'engager concrètement dans des adaptations au changement climatique : économie de la ressource en eau, réduction des surfaces artificialisées, protection de la nature, du patrimoine et des paysages, valorisation de l'agriculture et de la forêt, respect des servitudes d'intérêt public, comme le cœur de Parc. L'établissement public a accompagné 8 collectivités dans cette démarche, du porter-à-connaissance à la rédaction de l'avis : Barre-des-Cévennes, St-Ambroix, Brenoux, Florac, St-Germain-de-Calberte et Générargues (PLU), Altier (carte communale) et SCOT du pays des Cévennes (Alès).

Artisanat et activités économiques

Les produits touristiques et agricoles de 24 professionnels reçoivent la marque *Esprit parc national*



Les produits de 24 nouveaux prestataires touristiques et producteurs agricoles sont désormais estampillés

Esprit parc national, portant à 167, le nombre de bénéficiaires et 319, le nombre de produits et services.

Les nouveaux produits :

- ▶ **8 hébergements** : gîte et chambres d'hôtes du Mas d'Euliac à Cros, gîtes et chambre d'hôte du Mas du Paillet des Aigladines à Mialet, gîte au cœur des étoiles à Malons et Elze, gîtes du Boucaret à Alzon, gîte du Mas de la Grosille à Saint-Jean du Gard, Chambre d'hôtes aux cœurs du Méjean à Mas Saint Chély, gîte et chambres d'hôtes du Mas de Bruguerolle à Saint-Ambroix, Gîte du château de Saint-Jean du Gard.



- ▶ **1 restaurant** : La Muftak, cuisines d'Anatolie à Saint-André de Majencoules.
- ▶ **2 visites de sites** : Maison Rouge à Saint-Jean du Gard et le château Le Cheylard d'Aujac.
- ▶ **2 sorties de découverte avec Ornitho** : Balade ornitho à Mialet et Escapade game ornitho à Anduze.
- ▶ **7 séjours de découverte avec Chamina Voyages** : itinérance pédestre pour découvrir les patrimoines du mont Aigoual, du mont Lozère, les gorges du Tarn, le chemin de Régordane et une partie du chemin de Stevenson. Pour un séjour plus écoresponsable, une randonnée de 7 jours avec transfert en train, Le Cévenol, est proposé entre chaque étape.
- ▶ **Fruits, légumes et fleurs frais ou transformés** : Les gourmandises du Mas de Bruguerolle à Saint-Ambroix, Cyril Orlandini à Sainte-Cécile d'Andorge, Safran d'Anduze, La Noria à Robiac-Rochesadoules, L'Aïssou à Mandagout, Le Saltadou à Mas Saint Chély, Les terrasses du Fraissinet à Genolhac et Les jardins de Nouveau à Genolhac.
- ▶ **Miels et produits de la ruche** : L'Aïssou à Madagout, Les gourmandises du Mas de Bruguerolle à Saint-Ambroix, Le Saltadou à Mas Saint Chély, La miellerie des Bories à Chamborigaud, Le Domaine de Berguerolles à Saint-Ambroix.
- ▶ **Viande** : Le Saltadou à Mas Saint Chély.

Cette année, 7 prestataires touristiques ont été tirés au sort pour un contrôle intermédiaire afin de s'assurer du bon respect du cahier des charges. Il a été réalisé par Ecocert et plusieurs non-conformités ont été relevées : utilisation du mauvais logo, absence de promotion de modes de transports doux, absence de produits d'entretien écoresponsables. Tous se sont mis en conformité sauf un, qui devrait perdre la marque. Côté tourisme, 16 renouvellements ont été effectués, et



concernent pour la première fois des contrats de deuxième génération (2015) et de première génération (2020). Par ailleurs, les 15 renouvellements de l'année 2024, reportés pour un test de méthode collective, ont également eu lieu. 3 bénéficiaires n'ont pas souhaité renouveler leur engagement à cette occasion.

S'agissant des producteurs agricoles, 10 professionnels ont renouvelé leur contrat d'engagement pour 5 ans. Deux contrôles intermédiaires ont été réalisés, une non-conformité a été relevée concernant l'utilisation du logo sur des produits transformés non bénéficiaires de la marque. Il a été demandé au producteur de se mettre en conformité.

En fin d'année, une journée professionnelle a rassemblé 90 participant.e.s à Maison Rouge afin de célébrer les 10 ans de la marque Esprit parc national (Voir p 6).

Transition énergétique

Démarrage des boucles locales d'autoconsommation collectives

Une boucle d'autoconsommation collective permet d'organiser la vente directe d'électricité solaire entre producteurs et consommateurs situés dans un rayon de 20 km. Elle offre aux usagers locaux l'accès à une électricité renouvelable produite sur le territoire, avec des prix stables et prévisibles sur le long



“ 14 producteurs et 74 consommateurs déjà actifs dans les vallées cévenoles ”

maximisant les retombées positives du développement des énergies renouvelables à l'échelle locale.

En novembre, dans le cadre du projet CEVENRGIE, soutenu par le Parc, deux premières boucles ont été mises en service dans les secteurs de Saint-Michel-de-Dèze et de Sainte-Croix-Vallée-Française. Elles rassem-

terme, indépendants des fluctuations du marché. Ces boucles locales contribuent ainsi à renforcer l'autonomie énergétique du territoire tout en

blent 14 producteurs et 74 consommateurs. Le tarif moyen de l'électricité y est fixé à 15 c€/kWh HT. CEVENRGIE prévoit par ailleurs la création de trois nouvelles boucles sur le territoire du Parc.

Parallèlement, le projet initié début 2024 par la commune de Florac, rejointe par Ispagnac et Bédouès-Cocurès, a connu une avancée significative. La structure organisatrice a été créée sous forme associative, sous le nom « LA PMO ». Les communes de Florac et d'Ispagnac, le Parc national, la communauté de communes Gorges Causées Cévennes, le Syndicat d'Énergie de la Lozère, le Syndicat mixte Environnement Sud Lozère, ainsi que les

entreprises Tuffery et Cévennes Évasion ont déjà adhéré à cette démarche. Le tarif de base a été fixé à 9,64 c€/kWh HT.

Les premières productions injectées dans cette boucle proviendront de la centrale solaire en cours d'installation sur la salle des fêtes de Florac et de celle déjà en service sur le toit de l'atelier Tuffery. L'électricité produite sera proposée en priorité aux logements communaux et aux salariés de l'entreprise Tuffery. D'autres projets de production sont en cours afin d'ouvrir la boucle à un plus large public.

Si l'autoconsommation collective se développe aujourd'hui partout en France, les projets portés en Cévennes se distinguent par leur ouverture à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs et particuliers.



Des habitants et des agents testent les véhicules légers

La mobilité constitue le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Parc national (43 %) et représente également une dépense importante pour les habitants. Elle est pourtant essentielle au maintien d'un territoire vivant. La faible densité, les distances parcourues et le relief rendent difficiles le déploiement massif de solutions de mobilité décarbonée tels que les transports en commun, le covoiturage ou les mobilités douces. La mobilité restant majoritairement individuelle, la réduction de l'impact des véhicules utilisés devient un enjeu majeur.

Dans ce contexte, le Parc national a soutenu, via ses Trophées 2024, le projet du comité citoyen du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, qui a expérimenté des véhicules légers intermédiaires lors de la semaine de la mobilité du 14 au 21 juin 2025. Le PETR Sud Lozère a également organisé deux semaines de test de ces « vélis » en

octobre, avec la participation d'agents du Parc. Situés entre le vélo et la voiture, ces véhicules, souvent électriques, prennent des formes variées (speed bikes, quadricycles, voiturettes légères). Encore majoritairement à l'état de prototypes, ils pourraient néanmoins constituer une piste complémentaire pour une mobilité plus décarbonée en Cévennes.



Eau

Travaux sur l'ancienne retenue du Mas de La Barque avec ABCèze

Le Rieutort et la Gourdouze, affluents du Luech sur le haut bassin de la Cèze, situés en partie en cœur de Parc, ont été labellisés « Site Rivières Sauvages » en 2022.

Dans le cadre du label, une partie du programme d'action consistait à évacuer les éléments exogènes (béton, buses, fontes, ...) qui constituent en partie une retenue sur le ruisseau du Bayard, affluent de la Gourdouze. Aujourd'hui hors d'usage, cette retenue servait à l'enneigement artificiel du Mas de la Barque. Elle a été réalisée sur le foncier domanial sous maîtrise d'ouvrage de la régie intercommunale pour la gestion de la station du Mas de la Barque à la fin des années 1980. L'ouvrage existant est en partie ruiné en zone centrale, au niveau des dispositifs de surverse et de vidange de fond. L'amont de la retenue constitue une zone humide avé-

rée (initialement, cette dernière devait être inondée par la retenue).

Le projet a été mené sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte ABCèze, organisme public chargé de la gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants. Il agit pour la préservation des milieux aquatiques, la gestion de la ressource en eau et la prévention contre les inondations. L'établissement public a assisté le syndicat lors de toutes les phases de ce projet et a attribué une subvention via la commission Biodiversité et Eau.

En raison de la présence de la zone humide, l'ensemble du remblai constitutif de la retenue n'a pas été enlevé, seules les parties en béton, au centre de cette dernière, afin que le profil en long soit conservé pour ne pas risquer d'assécher la zone humide.

Les travaux se sont déroulés en septembre, lorsque les niveaux d'eau étaient au plus bas. Le CNRS – UMR ESPACE a effectué des relevés de terrain via un drone (ortho-photographies et relief très précis), ils seront renouvelés dans un ou deux ans pour connaître l'évolution du terrain suite à la suppression de l'ouvrage bloquant.



Avant



Après



Travaux sur la piste de la Bartabelle avec l'ONF

Dans le cadre d'un appel à projet de l'Entente sur l'Eau (Agence de l'eau Adour Garonne et Région Occitanie), un travail d'études et de travaux sur le complexe tourbeux de la Cham du Pont a débuté en 2021 en partenariat avec l'ONF. Par sa localisation, à proximité de la ligne de partage des eaux et du versant méditerranéen, ce secteur est en première ligne pour permettre de comprendre et suivre l'évolution des zones humides en têtes de bassins versant dans le Massif Central dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué.

Après une période d'acquisition de connaissances (cartographie des habitats naturels et surtout installation de 9 piézomètres, permettant de suivre les niveaux d'eau au sein de la tourbière), un modèle de fonctionnement de ce complexe a été établi, permettant de comprendre son fonctionnement passé, actuel et potentiellement futur.

Compte tenu des résultats des études, des conséquences écologiques de la mise en place d'une piste alternative, il a été décidé de restaurer la fonctionnalité hydraulique de la zone humide de la Bartabelle en aménageant la piste actuelle. En effet, cette zone humide est traversée en son milieu par une piste établie transversalement à l'écoulement des eaux. Le passage busé actuellement en place n'était pas adapté et concentrait les eaux en un point. Il posait, par ailleurs, un problème dans la sauvegarde d'un site de reproduction de Grenouille rousse : site prépondérant en cœur de Parc pour cette espèce. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un radier au niveau de la traversée de la zone humide. Ses caractéristiques ont été établies en lien étroit avec l'ONF (en charge de l'opération) afin de s'assurer que ces travaux n'assèchent pas la partie amont. Ces aménagements réalisés en novembre permettent une meilleure circulation de l'eau entre les parties amont et aval, et ne nécessitent pas d'entretien contrairement à une buse.



Tourisme et activités de pleine nature



Réouverture du gîte Aire de Côte

Ce gîte incontournable de l'Aigoual a été fermé durant 3 ans en raison de travaux pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle, améliorer les performances énergétiques du bâtiment et rénover le logement des gérants.

Avant sa rénovation, il proposait 46 couchages disposés en dortoirs de 4 à 9 places. Désormais, sur 800 m², il propose 40 couchages répartis en 5 chambres (2, 4 à 6 pers) et 3 dortoirs (de 6 personnes). Il intègre également un salon pour les randonneurs, une salle d'activité, ainsi qu'un restaurant d'une capacité de 50 couverts. Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

En extérieur, le terrain s'étend sur 4 700 m² et comprend des prés pour chevaux, une écurie de 5 boxes avec un espace vélo intégré, un belvédère d'observation équipé, un bâtiment de stockage, une aire de bivouac avec des sanitaires et un point d'eau. Celle-ci est restée accessible aux randonneurs en été pendant la période de travaux.

L'emplacement d'Aire de Côte, au sein de la forêt d'exception de l'Aigoual et de la Réserve internationale de ciel étoilé, ainsi que sa rénovation, confèrent à cet hébergement un fort potentiel de développement économique. L'établissement public souhaite qu'Aire de Côte devienne un fleuron de l'éco-tourisme et un lieu où se vit la transition écologique. À vol d'oiseau, il se situe à 4 km du Centre d'interprétation du changement climatique, le Climatographe.

Econome en eau

La disponibilité de l'eau sur le site a contraint l'établissement à reporter d'une année l'ouverture du gîte initialement prévue en 2024. L'équipe du Parc s'est mobilisée pour trouver des solutions innovantes afin de permettre un accueil optimal des randonneurs tout en préservant la ressource. Pour cela, les modèles de refuges de haute montagne ont été étudiés à la loupe. En conséquence, le gîte dispose de nombreux équipements destinés à réaliser des économies : plusieurs toilettes sèches, douches à bracelets rechargeables, robinets à faible débit, mode opératoire économe pour la cuisine et la plonge... À

l'année, le gîte tournera sur un fonctionnement de routine sobre en consommation d'eau : 2m³/jour environ. Il passera à 1 m³ en période de tension. Afin de préserver la ressource et mettre le captage sur le ruisseau du Pousset en conformité avec la réglementation, ce dernier sera totalement reconstruit. Ces travaux sur le captage permettront également de garantir durablement et en permanence la survie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques ou dépendantes de l'eau. Par ailleurs, un réservoir de plus grande capacité (120 m³) va être construit en lieu et place de l'existant afin de pouvoir faire fonctionner le gîte pendant 120 jours en période de sécheresse sans prélever dans le ruisseau.

De nouveaux gestionnaires



En novembre 2024, l'établissement public a lancé un appel à candidatures pour recruter les futurs gérants du gîte Aire de Côte. 5 candidatures ont été reçues par l'établissement

et le jury, composé d'agents du Parc et de membres de la commission Tourisme, a sélectionné Julie et Hervé Michel. Ils bénéficient d'une solide expérience dans le domaine de l'accueil en montagne et ont de fortes convictions environnementales. Résidant durant 8 ans en Ariège, ils ont fondé un éco-domaine après en avoir déjà créé un premier dans les Alpes. Pour ce qui est de la restauration, les gérants misent sur la production locale et souhaitent concocter une nourriture adaptée aux randonneurs. Ils comptent également, de par leurs compétences diverses, mettre à profit la salle d'activité à un public plus large afin que le gîte ne soit pas uniquement une structure touristique saisonnière mais un site accueillant un public beaucoup plus large tout au long de l'année, favorisant ainsi la rencontre avec les habitants du territoire.

Une réunion des professionnels du tourisme

Le 27 novembre, une rencontre des professionnels du tourisme, concernés par la réouverture d'Aire de Côte a été organisée sur place. Des hébergeurs situés sur des étapes en amont ou en aval des itinérances passant par Aire de Côte, des agences de voyage, des agents d'offices de tourisme, des guides accompagnateurs du SNAM et des agents du Parc étaient présents.

L'objectif était de présenter les nouveaux gérants ainsi que le gîte rénové, afin de relancer les partenariats locaux. Une présentation collective a eu lieu, ainsi qu'une visite complète du site. Chacun a ensuite pu échanger de manière informelle lors d'un repas partagé.



Une seconde aire de bivouac

Après l'installation d'une première aire de bivouac à Salièges sur la commune de Florac en 2023, en partenariat avec l'Association interparcs massif central (IPA-MAC), une seconde a vu le jour ce printemps à Bédouès-Cocurès. Elle a été installée sur la propriété de Gaël Serrière, à La Vernède. Implantée sur des terrasses ombragées, dans une prairie, elle est située à proximité du chemin Urbain V, variante du chemin de Stevenson, et de la GTMC VTT, et est destinée aux randonneurs ainsi qu'aux cyclistes itinérants. Conçue et réalisée par V-Lodges, elle se compose de trois plateformes en bois pour y installer sa tente ou dormir une nuit à la belle étoile. Un point d'eau est accessible sur le site. Par ailleurs, les toilettes sèches offrent une vue imprenable sur la rivière !



Rencontre avec les organisateurs de manifestations sportives

Le 16 janvier, une rencontre avec les organisateurs de manifestations sportives (trails, courses cyclistes, rallies motorisés) qui se déroulent en cœur de Parc a eu lieu à Quézac. 14 organisateurs étaient présents et représentaient 16 manifestations sportives. L'objectif était de présenter la procédure d'instruction par le Parc et d'écouter les contraintes auxquelles sont confrontés les organisateurs, afin de faciliter encore davantage le dialogue lors des futures demandes d'autorisation.

Sur une crête de la route de Molines, les agents du Parc ont présenté au groupe le caractère exceptionnel du territoire en termes de biodiversité et de paysages. Le site avait été choisi pour la présence de nombreuses zones

de sensibilité pour les rapaces. L'une d'entre elles était même en activité et le groupe a ainsi pu observer à la longue-vue un aigle royal, perché sur un rocher. L'enjeu était d'expliquer comment, parfois, à certaines périodes, le passage d'une course peut impacter de nombreuses espèces et milieux.

Les agents ont présenté les services de l'établissement en charge de l'instruction des manifestations sportives afin de permettre aux organisateurs d'identifier les différents interlocuteurs.

En salle, les organisateurs ont présenté leurs manifestations en dessinant leurs tracés sur une carte du Parc. Puis, un atelier sur les bonnes pratiques des organisateurs a eu lieu. Chacun a pu s'exprimer sur les éléments essentiels d'une manifestation sportive : période annuelle, ravitaillement, nombre de participants, balisage, sensibilisation, ouverture et fermeture, tracés, horaires, sonorisation... Enfin, un bilan de 12 ans de manifestations sportives en cœur de Parc a été présenté.





Les enjeux écologiques sur la station de ski du mont Lozère

Le mont Lozère est identifié comme un espace paysager remarquable à préserver et à valoriser. La station de ski et le col de Finiels font partie des quatre stations touristiques du cœur de Parc, définies par la charte. Afin de mieux appréhender les aménagements récréatifs souhaités, il était nécessaire d'identifier les enjeux principaux présents sur la station. L'établissement public en a répertorié quatre : paysagers, naturels, agricoles et culturels.

Concernant la préservation des paysages ouverts et les emblématiques crêtes sommitales, il est indispensable de limiter l'impact visuel et l'artificialisation du milieu

pour les aménagements situés autour de la station et au col de Finiels. Le Parc a une forte responsabilité dans la conservation des habitats de crêtes du mont Lozère, spécifiques à l'étage subalpin, et des espèces dépendantes, dont les limites sont bien en dessous de celles connues dans les Alpes ou les Pyrénées.

Ainsi ce panel de milieux - qui comprend les pelouses sur silice, la lande basse à bruyère, les tourbières, les éboulis et chaos siliceux, la hêtraie acidocline et neutrocline - héberge une biodiversité particulière : des espèces reliques glaciaires mais aussi endémiques d'intérêt communautaire.

Plus de 70 % du secteur est pâturé par des bovins et ovins, indispensables au maintien des milieux ouverts. La priorité est de maintenir ces activités agricoles et de limiter les aménagements ou créations d'activités touristiques afin de garantir leur tranquillité.

La présence de vestiges du vieux village « Villelongue », des croix de Malte, des montjoies et de la Chapelle de la Trinité, font aussi partie d'un patrimoine culturel à préserver.

Ainsi, en croisant l'ensemble de ces enjeux, il est nécessaire d'être vigilant concernant le développement d'activités touristiques pouvant entraîner une augmentation de la fréquentation, le piétinement du sol, et l'artificialisation de ce milieu naturel exceptionnel.

Une carte de synthèse quadrillée de mailles, où chaque carré cumule les enjeux présents, permet de mieux appréhender les secteurs à fort enjeu.

Politique de concertation sur les activités sportives de rocher

Depuis 2009, la totalité de la rive droite des gorges de la Jonte qui fait partie du cœur de Parc accueille des pratiques sportives, dont celles de rocher. L'un des objectifs du Parc est de garantir la pérennité de ces sports, des sites de pratiques, des espèces présentes et de limiter les risques de conflits.

Un stage de 6 mois sur « Comment concilier les sports de rocher et la conservation de la biodiversité dans les gorges de la Jonte », a permis de dresser un état des lieux des pratiques existantes et de la réglementation en vigueur, de connaître les attentes des pratiquants et des institutions, d'identifier les enjeux environnementaux et de les partager, de co-construire des pistes d'actions pour les années à venir. Ce stage a été co-porté par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes et le Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, en partenariat avec la communauté de communes de Millau.

52 sites de pratiques ont ainsi été répertoriés, entre l'escalade, la highline, la spéléologie, la via corda et les échelles. Pour les enjeux environnementaux, 12 espèces d'oiseaux nicheurs, 13 habitats à très fort enjeu et 47 espèces de flore, ont été identifiés comme prioritaires.

En parallèle, des enquêtes de terrain ont été menées, montrant que les pratiquants viennent escalader pour la qualité du rocher, la beauté du lieu et son caractère sauvage, avec le souhait de garder « l'esprit de montagne »



du site, et de limiter les aménagements qui sont par ailleurs contraints par le Plan de prévention des risques. Localement, les pratiquants et clubs locaux sont sensibles aux enjeux environnementaux.

Au travers de 3 axes prioritaires, déclinés en 16 actions, les objectifs communs identifiés par les partenaires sont :

- ▶ d'avoir un chef de file pour piloter les différentes actions,
- ▶ de ménager le paysage, plutôt que de l'aménager,
- ▶ de ne pas multiplier les projets, mais mieux gérer l'existant,
- ▶ de diffuser des informations actualisées sur les enjeux présents afin de mieux sensibiliser, pour une meilleure compréhension et contribuer à une veille collective,
- ▶ de mettre en place un comité local pour continuer à renforcer le dialogue et les échanges.



4. Faire connaître et accueillir

L'établissement public s'investit tout au long de l'année pour sensibiliser les différents publics scolaires, habitants et visiteurs - aux missions du Parc et à la richesse des patrimoines du territoire. Cette démarche s'appuie sur des interventions à plusieurs niveaux : auprès des écoles dans le cadre de projets pédagogiques ; auprès du grand public, grâce à une offre diversifiée d'animations estivales gratuites, par l'organisation d'événements ponctuels ou annuels, ainsi que par la mise en place de dispositifs d'interprétation le long des sentiers de découverte permettant, par exemple, de vulgariser des connaissances scientifiques.



Éducation au développement durable du public scolaire



2474 élèves du territoire sensibilisés en 2024/2025

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 2474 élèves ont participé à des projets pédagogiques ou assisté à des interventions ponctuelles du service éducatif du Parc. Ainsi, ce sont 77 classes de primaire qui ont travaillé sur la forêt, l'itinérance et les insectes.

Dans le cadre de l'offre « des arbres et des forêts », les élèves ont assisté à des interventions sur des parcelles forestières où ils ont pu réaliser, entre autres, des inventaires IBP (Indices de Biodiversité potentielle), étudier les traces et les indices des animaux de la forêt, le cycle de vie de l'arbre...

Pour l'itinérance, des randonnées ont été proposées aux élèves afin de leur faire découvrir les paysages du Parc. En complément, des interventions artistiques ont eu lieu afin d'étoffer et de valoriser les projets menés. Ainsi, les élèves ont été initiés au dessin d'observation naturaliste, à la création de bandes dessinées, au cyano-type, à la reliure, au land art...

Une classe a eu la possibilité de mener un projet sur la thématique des abeilles et des insectes pour la deuxième année consécutive. Pour tous ces projets, l'établissement a rencontré les enseignants afin de les aider à construire une démarche de pédagogie de projet.

“ 77 classes de primaire ont travaillé sur la forêt, l'itinérance et les insectes ”

Des interventions en classe ont été réalisées par des agents du Parc. Des outils pédagogiques sur ces différentes thématiques ont été mis à leur disposition et des sorties finales regroupant plusieurs écoles ont été proposées. L'objectif étant de tisser du lien entre les écoles qui suivent des projets similaires.

En ce qui concerne les élèves du secondaire, 1010 collégiens et lycéens ont pu participer à des animations. Par ailleurs, 345 étudiants du supérieur sont venus à la rencontre d'agents pour échanger sur les missions du Parc.

Voyage des écoliers de Ste Enimie dans les Pyrénées

En mars, les élèves de l'école de Sainte-Énimie ont participé à un voyage scolaire inoubliable dans le Parc national des Pyrénées, prolongement d'un projet pédagogique sur le monde de la nuit mené précédemment. Après avoir accueilli leurs correspondants pyrénéens à Sainte-Énimie en 2024, les élèves lozériens sont allés à la découverte des richesses des Pyrénées pour approfondir leurs observations naturalistes et culturelles.

Durant leur séjour, ils ont exploré des paysages emblématiques du Cirque de Gavarnie au Pic du Midi, participé à des activités avec les écoles locales, observé la faune montagnarde et échangé sur la nuit, les étoiles et la réglementation du Parc. Ils ont également partagé des moments de convivialité autour de

contes, de chants en occitan et de sorties en refuge.

Ce séjour éducatif a enrichi leurs connaissances, développé leur regard sur la diversité des parcs nationaux et créé des souvenirs inoubliables, marquant durablement leur parcours d'élèves et de jeunes citoyens.



Parution de *L'Esquiroùl*

En septembre, l'établissement a lancé *L'Esquiroùl*, un nouveau journal créé par et pour les enfants du territoire dans le cadre du programme pédagogique *J'apprends avec le Parc national*. Ce magazine coloré et collaboratif a été conçu au fil de l'année scolaire 2024-2025 par les élèves des écoles engagées dans des projets avec le service éducatif.

Dans ses pages, les enfants partagent leurs découvertes, dessins, récits de sorties sur le terrain, questions nature et jeux, en lien avec la biodiversité et les milieux naturels qui les entourent. On y trouve aussi des bandes dessinées inédites, une page en occitan et un poster de l'écureuil roux, emblème du journal.

Ce premier numéro met particulièrement à l'honneur les animaux, du blaireau au papillon de nuit, observés lors d'une sortie nocturne, reflétant la curiosité, l'émerveillement et l'envie de mieux connaître et protéger la nature cévenole.

L'Esquiroùl sera publié chaque année à la rentrée et distribué aux écoliers des classes réalisant un projet pédagogique avec le service éducatif du Parc.



Un partenariat avec le rectorat

Le service éducatif du Parc national s'appuie sur un partenariat étroit avec le rectorat de Montpellier, formalisé par une convention co-rédigée, définissant le cadre de mise à disposition des enseignants. Cette coopération permet l'intervention conjointe d'une enseignante du premier degré, mise à disposition par la DSDEN de la Lozère, et d'un enseignant du second degré, mis à disposition par le rectorat, au service des projets pédagogiques du Parc.

En juin, une délégation du rectorat s'est rendue au siège de l'établissement afin de découvrir la maison du tourisme et du Parc et de mieux appréhender les missions du service éducatif. Cette visite a été l'occasion de présenter le bilan des actions menées, les outils pédagogiques innovants, le programme *J'apprends avec le Parc*, ainsi que l'ensemble des activités développées en lien avec les établissements scolaires. Ce temps d'échange a permis de partager les orientations du service éducatif, de valoriser les actions menées avec les établissements scolaires et de consolider les liens de travail entre le Parc et l'Éducation nationale.



Entrez dans les paysages du Parc

Dans le cadre de sa mission d'éducation au territoire, le service éducatif du Parc a conçu un outil pédagogique à destination des enseignants. Intitulé « Entrez dans les paysages du Parc national des Cévennes », il vise à accompagner les équipes éducatives souhaitant développer des projets interdisciplinaires en éducation au développement durable, en s'appuyant sur la thématique du paysage et de l'aménagement du territoire.

Structuré en séquences pédagogiques modulables, le dossier propose des ressources issues du Parc (documents, visuels, exemples de gestion) servant de supports déclencheurs ou d'illustration pour les activités de classe. Inspiré des séquences du réseau Canopé « Entrez dans le paysage », il met en parallèle l'environnement local des élèves et la gestion d'un territoire protégé.

Chaque séquence précise les objectifs pédagogiques généraux et leur inscription dans les programmes disciplinaires. Pensé pour favoriser l'interdisciplinarité, l'outil permet néanmoins une utilisation autonome de chaque fiche, offrant ainsi une grande souplesse d'adaptation aux projets des enseignants.



Sensibilisation du grand public

« Conjuración » à Florac

En mars, le Collectif Eskandar a investi Florac-Trois-Rivières pour une résidence artistique singulière dans le cadre d'un partenariat avec les Scènes Croisées de Lozère, la Genette Verte, l'Institut Agro et le Parc national. Durant une semaine, les 3 artistes sont allés recueillir les témoignages des habitantes et habitants, de tous âges, du territoire. Durant cette résidence, ils ont dialogué avec les floracois-es, explorant leurs récits de vie, leurs espoirs, leurs peurs et leurs visions du

monde, pour nourrir un projet partagé d'écriture poétique et scénique.

Fruit de ce travail, *Conjuración* s'est déroulé à La Genette Verte. Ce spectacle participatif invitait à imaginer d'autres futurs en conjurant les tensions et inquiétudes contemporaines par la parole, le chant et la création collective. À la croisée du théâtre, de la musique et de la poésie, il a été présenté comme un rituel artistique pour repenser notre rapport au monde et renforcer les liens sociaux par l'expression sensible. Ce spectacle s'est accompagné d'une exposition photographique.



Nîmes-le-Vieux s'offre une seconde jeunesse

Le Parc national, en partenariat avec le BRGM, l'Agence de l'eau Adour Garonne, et les comités régional et départemental de spéléologie, a mené une étude hydrogéologique approfondie du Causse Méjean entre 2016 et 2020. Cette recherche a permis de mieux comprendre le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire. Ces nouvelles connaissances ont apporté un nouveau regard sur un site géologique emblématique façonné par l'érosion karstique : le chaos de Nîmes-le-Vieux, situé en cœur de Parc, en bordure du causse Méjean. Un nouveau sentier de découverte a ainsi été mis en service au printemps. Il propose une approche pédagogique et immersive, destinée à rendre accessible la complexité des phénomènes géologiques. Le parcours, une boucle de 5,8 km, est accessible depuis deux points de départ : le hameau de l'Hom ou celui du Veygalier. Il se base sur une médiation originale : Karstine, une goutte d'eau personnifiée, accompagne les visiteurs à travers 6 panneaux illustrés de schémas.

Cette approche ludique vise à vulgariser des contenus scientifiques, tout en sensibilisant le public aux enjeux de protection de la ressource en eau. Le sentier met également en lumière l'influence millénaire de l'homme



sur ce paysage, à travers l'activité pastorale et les constructions traditionnelles. Les visiteurs sont invités à découvrir les espèces animales et végétales typiques de ce milieu, ainsi qu'à s'imprégner de l'atmosphère poétique des formes rocheuses féériques.

Le sentier de Nîmes-le-Vieux a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et a bénéficié du Fonds vert. Il s'inscrit dans le réseau des sentiers karstiques : un label décerné par la Fédération française de spéléologie, renforçant ainsi la valorisation et la protection des patrimoines géologiques régionaux.



Beau succès des animations du Parc

L'année a été particulièrement riche avec 225 animations programmées sur l'ensemble du territoire du Parc, auxquelles ont participé 4863 personnes. L'implication de tous les agents de l'établissement est essentielle à la réalisation de ce programme conséquent, et notamment celle des quatre technicien-nes accueil et sensibilisation chargé.e.s de coordonner le programme sur leurs massifs. De nombreuses animations incluent des acteurs et actrices locaux qui ont réalisé cette année 42 interventions, le plus souvent aux côtés



“ 4863 personnes ont participé à des animations ”

d'agents du Parc pour des animations à plusieurs voix. L'objectif étant de partager leurs connaissances ou de faire découvrir leur activité, qu'elle soit

agricole, scientifique ou artistique, afin que le public pose un regard pluriel sur le Parc.

Les habitants comme les visiteurs continuent de plébisciter ces animations gratuites. 117 d'entre eux ont été interrogés au cours de la saison estivale. Il en ressort que 70 % recommandent sans restriction l'animation à laquelle ils ont participé, avec une note de 10/10. Par ailleurs, le Parc a déployé un dispositif d'animation au format plus flexible, baptisé « Le Parc qu'es aquò », conçu pour élargir les publics qui participent habituellement aux animations du Parc. Ainsi, chaque semaine, une animatrice du Parc s'est positionnée sur un lieu stratégique, dans 13 sites touristiques particulièrement fréquentés, pour proposer aux visiteurs des activités ludiques de découverte des richesses du Parc. 700 personnes ont bénéficié de ces animations, entre 5 minutes ou 2h, car ce dispositif offre l'opportunité de choisir librement son format de participation. Des rencontres avec des agents du Parc étaient également proposées tous les jeudis autour du lac des Pises et tous les mardis sur le sentier des Corniches aux visiteurs de passage, sur le même format plus flexible : plus de 500 personnes en ont profité.



Immersion dans la nature pour 3 foyers de vie

Dans le cadre d'un appel à projet « La nature en partage » lancé par l'établissement public et financé par le mécénat GMF via la fondation COVEA, 3 structures ont été sélectionnées pour passer une journée en immersion sur le territoire du Parc.

Le 1^{er} juillet, 6 résidents et 3 accompagnatrices du foyer de vie UPHV de l'association Artès Les Olivettes d'Alès ont découvert le causse Méjean. Accueillis par l'association Takh au Villaret, ils ont été sensibilisés à la préservation des chevaux de Prezwalski. Une garde-monitrice du Parc national leur a ensuite proposé une animation interactive sur la faune et la flore du haut plateau karstique.

Le 14 octobre, 16 résidents du foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé Sainte-Angèle de Serverette, accompagnés par 30 élèves du collège Sacré Cœur de St Chély d'Apcher, et guidés par le prestataire touristique, Grandeur Nature, ont effectué un parcours de 8,5 km sur le chemin de la Régordane. Les joëlettes ainsi que les ânes bâtés ont permis à 4 personnes à mobilité réduite de se rendre dans des lieux jusqu'alors inaccessibles pour elles. Tout au long du parcours, entre la Garde Guérin et le lac de Villefort, des liens ont pu se tisser entre les collégiens et les résidents du foyer.

Du 21 au 23 octobre, 7 résidents du foyer de vie Aigues-Marines du Grau du Roi, accompagnés par 7 adolescents âgés de 11 à 13 ans, membres du conseil municipal des jeunes, ont découvert Florac et ses environs. Le groupe a été hébergé à la Ferme des Cévennes. Un ensemble



formé d'une multitude de bâtiments, rénové dans un ancien hameau, à mi-coteaux entre crêtes et vallées.

Sous un ciel pluvieux, mais dans la bonne humeur, le groupe a ainsi pu découvrir les nombreux animaux de la ferme. Une balade avec ânes en forêt leur a permis de profiter des magnifiques couleurs automnales et de ramasser des châtaignes.

Leur séjour s'est poursuivi par une visite de Florac et de la maison du tourisme et du Parc. Ces sorties offrent ainsi l'opportunité de partager des moments privilégiés avec des personnes valides, dans un esprit d'inclusion qui était au fondement de cet appel à projet.

Elles ont également mobilisé des acteurs locaux, prouvant ainsi que le Parc national est un territoire qui permet l'accès à la nature pour tous. Un nouvel appel à projet sera lancé en 2026, afin que de nouvelles sorties nature puissent être réalisées.



Le Vigan accueille la 6^{ème} Journée avec le Parc

La Journée avec le Parc organisée le 11 octobre au Vigan, en partenariat avec la commune et de nombreux acteurs, s'est déroulée sous un soleil radieux, et a remporté un beau succès ! La maison éphémère du Parc, installée dans la halle en plein cœur du marché, n'a pas désemplie de la matinée. Habitants et touristes ont pu découvrir les missions du Parc, et de plusieurs de ses partenaires, institutionnels et associatifs, à travers de nombreux stands. Tout au long de la journée, le public a pu assister à une démonstration de réfection d'un mur en pierre sèche pro-

posée par les Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS).

L'après-midi a été riche en découvertes : une balade à la rencontre du patrimoine architectural, une lecture théâtralisée sur le changement climatique proposée par le collectif d'artistes PetitPoisPrincesse, un atelier sur les herbiers, un espace de découverte multi-sensorielle de la forêt ou une initiation au dessin d'observation pour les enfants. À l'occasion de l'exposition « Buxbaumia » présentée au château d'Assas, les regards croisés sur les Cévennes proposés par Cédric Gerbehaye, photographe invité en résidence par ImageSingulières, et Cyril Rombaut, garde-moniteur sur le massif de l'Aigoual, ont captivé le public.

La journée s'est poursuivie par un apéro-débat en présence de Sylvie Arnal, maire du Vigan, Stéphan Maurin, président du Parc national, Alexandre Vigne, premier vice-président, et Vincent Cligniez, directeur de l'établissement public. Ce rendez-vous, proposé depuis trois ans, permet d'échanger librement et de répondre aux questions des habitants sur le Parc. La soirée s'est conclue par une conférence sur le changement climatique : de l'Aigoual aux océans, animée par Xavier Morin, directeur de recherche au CNRS et Marion Angélini, médiatrice scientifique au Climatographe, suivie d'une observation du ciel étoilé proposée par l'association MIRA et la société astronomique de Montpellier.

Causse Méjean, un désert bien vivant

Pour célébrer ses 50 ans, L'association Le Méjean a décidé de publier un beau livre : *Causse Méjean, un*



désert bien vivant. L'établissement public a contribué à ce projet en participant à la rédaction de plusieurs articles, notamment sur des projets structurants pour ce territoire. Il a également fourni un tiers des photographies du livre ainsi qu'une dizaine de cartes pour illustrer les textes et a accompagné l'association sur les aspects techniques, juridiques et administratifs. Le livre a été présenté le 11 octobre à Mas de Val à l'occasion de la fête d'anniversaire de l'association.

Au fil de 208 pages, avec de nombreuses photos, illustrations et cartes en couleurs, l'association vous invite à la découverte du plus grand désert français vivant, de ses 340 kms², de ses 600 habitants, de ses 15 000 brebis et de ses millions de richesses.

Le livre se compose de 5 parties sur le patrimoine (histoire, nature, la spéléologie, l'association Takh...), la vie sur le causse (population, moyens de communication, l'eau courante, l'école, la chasse...), le travail (l'agriculture, la forêt, l'artisanat...), et le tourisme (la randonnée, les activités, les hébergements...). La cinquième partie de l'ouvrage s'interroge sur le Méjean de demain.

Ce livre, diffusé par l'association, est notamment en vente à la Maison du tourisme et du Parc de Florac.

Mission d'accueil

Fréquentation en baisse dans les maisons du tourisme et du Parc

La maison du tourisme et du Parc de Florac a ouvert ses portes 6 jours /7, d'avril à novembre, et 7 jours/7 en juillet-août, accueillant 48 958 visiteurs. Au cours de l'été, le public a été renseigné par 2 ou 3 agent·e·s d'accueil du Parc et 1 ou 2 conseiller·e·s en séjour de l'agence d'attractivité Gorges du Tarn, Causses,

Cévennes. La fréquentation estivale, 24 372 personnes, accuse une légère baisse par rapport à 2024 (- 1500 visiteurs).

La maison du tourisme et du Parc de Génolhac a quant à elle

accueilli 3110 personnes de mai à septembre. Au col de la Serreyrède, l'absence de maison du Parc, suite à l'important incendie survenu en décembre 2024, a eu des conséquences importantes sur la fréquentation. L'office de tourisme Mont Aigoual, Causses, Cévennes avait maintenu son service d'accueil sur place, grâce à la boutique paysanne Terres d'Aigoual,

qui leur a réservé une partie de leur espace. Que les producteurs locaux en soient chaleureusement remerciés ! 4816 personnes ont ainsi pu bénéficier de conseils et d'informations, alors qu'en 2024, La maison du tourisme et du Parc de l'Aigoual avait accueilli 7524 visiteurs. Les trois maisons du tourisme et du Parc ont ainsi reçu 56 884 visiteurs dont 29 136 au cours de l'été.



4000 visiteurs sensibilisés à la présence de troupeaux en estive

Comme chaque été depuis 2021, le Parc national a accueilli 7 agents de terrain, chargés d'informer les usagers du Parc sur la présence des troupeaux et de les sensibiliser aux comportements à tenir, notamment en présence des chiens de protection. Cette mission nécessite de la part des agent-es de parcourir les chemins de randonnée à proximité des estives du cœur de Parc, à la rencontre des visiteurs directement sur le terrain. Elle suppose également qu'ils soient en mesure d'informer plus généralement le public sur le respect des patrimoines naturels et culturels et de la réglementation du Parc, ou tout autre conseil sollicité. Trois équipes se sont ainsi réparties la tâche sur trois massifs particulièrement concernés, le mont-Lozère, l'Aigoual et le Causse Méjean, après 5 jours de formation en tronc commun. Une vingtaine de sites différents ont ainsi été régulièrement visités par les agent-es sur la période de haute fréquentation, du 13 juillet au 22 août, week-end et jours fériés compris. Environ 4000 personnes ont pu échanger



avec eux. Afin de transmettre l'information la plus actualisée possible, les agent-es doivent également maintenir un contact régulier avec les bergers et bergères. Ils ont ainsi réalisé plus de 40 visites sur la période, sur 14 estives, et ont globalement bénéficié d'un accueil très positif. Les agent-es ont pu noter que les efforts d'information devaient être maintenus afin que le partage de l'espace puisse se faire en toute sérénité.

Une structure temporaire installée à la Serreyrède

L'important sinistre survenu en décembre 2024 à la maison du tourisme et du Parc de l'Aigoual a gravement endommagé la partie du bâtiment occupée par l'office de tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes, comprenant la boutique et les espaces d'exposition permanente et temporaire du Parc. Le souhait avait été exprimé de maintenir l'accueil sur place, en attendant la réhabilitation du bâtiment. La perspective de lourds travaux impliquait par ailleurs que la période transitoire dure plus d'une année, voire 2, dans le meilleur des cas. Il était donc nécessaire d'envisager une solution qui puisse permettre la continuité de l'ac-



cueil sur les 4 saisons, toujours au col de la Serreyrède, dans des conditions respectueuses du personnel et des services rendus aux usagers. L'établissement public a donc décidé de financer l'installation d'un bâtiment modulaire de 30 m², répondant aux exigences de sécurité et d'accessibilité pour l'accueil du public. Dans la mesure où le futur chantier nécessitera l'occupation d'une très grande partie du parvis, ce bâtiment provisoire a été installé le long de la RD986 début septembre. Dans l'intervalle, un espace a pu être aménagé au sein de la boutique de producteurs Terres d'Aigoual, pour que les conseillères en séjour de l'office de tourisme accueillent les visiteurs. Elles bénéficient désormais d'un espace de travail plus adapté, avant de pouvoir réintégrer les locaux d'origine lorsqu'ils auront été réhabilités.



Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte

Une journée d'échange sur le Loup

La journée d'échange sur le Loup destinée à apporter des connaissances aux membres des instances de l'établissement – Conseil d'administration (CA), Conseil scientifique (CS) et Conseil économique social et culturel (CESC) - s'est déroulée le 25 avril au Pont-de-Monvert-Sud-Mont-Lozère en présence du préfet de Lozère, et de la sous-préfète de Florac. La matinée a été consacrée à des présentations : L'OFB a présenté l'écologie et la méthode de suivi du loup, puis la directrice de la Direction départementale des territoires de Lozère (DDT 48) est intervenue pour sa part sur la réglementation européenne et nationale concernant l'espèce ainsi que sur le plan national "loup et activités d'élevage" et sur les aides à la protection des troupeaux pour les éleveurs. L'établissement public a quant à lui présenté les différentes actions qu'il conduit pour le suivi de l'espèce, la réalisation des constats en cas d'attaques des troupeaux

et les dispositifs mis en place pour faciliter la cohabitation : journée de formation sur les chiens de protection, embauche de médiateurs pastoraux durant l'été ou encore l'accompagnement pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur deux exploitations particulièrement prédatées en 2022 et 2023.

L'après-midi s'est déroulé sur une estive utilisée par un groupement pastoral où le berger transhumant a présenté son système pastoral et tout le travail mis en oeuvre pour protéger son troupeau des attaques. Enfin, la journée s'est terminée par la présentation de la méthodologie mise en place par Cistole (entreprise agréée par l'État pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité à la prédation) pour accompagner les éleveurs et bergers dans l'amélioration de leur stratégie de protection du troupeau.

Cette journée a été très appréciée par l'ensemble des participants et il a été acté que de prochains échanges pourraient se prolonger sur ce sujet ou d'autres thématiques dans un format similaire.



Le Conseil d'administration s'oppose à une modification du statut des parcs nationaux

Le 26 juin, les administrateurs du Parc national ont adopté une motion relative au projet de modification du statut des parcs nationaux et en particulier celui des Cévennes, dans le cadre du projet du gouvernement de diminuer d'un tiers le nombre de ses opérateurs, faisant suite à la publication d'un rapport sénatorial.

La séance du Conseil d'administration (CA) a débuté par une prise de parole du représentant du personnel du Parc en présence d'une trentaine d'agents de l'établissement public. Une déclaration pour exprimer l'inquiétude du personnel de l'établissement public face aux rumeurs d'un projet de fusion des parcs nationaux avec l'Office français de la Biodiversité (OFB).

Les administrateurs du Parc ont ensuite adopté une motion lue par Stéphane Maurin, président du Parc. Dans celle-ci, les administrateurs alertent le gouvernement « sur leur remise en cause et s'opposent à une éventuelle fusion ou modification qui les couperaient de leur ancrage territorial. Ceci conduirait à une recen-

tralisation des décisions allant totalement à l'encontre de leur intérêt premier : être au plus près des acteurs concernés et des problématiques environnementales concrètes des territoires. Considérant qu'une absence de capacité de décision adaptée au contexte socio-économique et politique local, notamment sur les objectifs, les moyens et les financements, fragiliserait l'équilibre du contrat passé entre l'État, l'établissement public, les communes de l'aire d'adhésion et l'ensemble des partenaires ayant contribué à la rédaction de la Charte. La parole de l'État et des membres du CA s'en trouverait fortement discréditée. Le modèle actuel des parcs nationaux est unanimement reconnu comme un outil statutaire ».



Le Département de la Lozère et le Parc renforcent leur partenariat

Le 1^{er} octobre, l'établissement public et le Département de la Lozère ont signé une convention d'application de la charte du Parc national pour la période 2025-2028. Elle vise à favoriser la convergence de leurs politiques publiques respectives afin de répondre aux orientations et aux objectifs fixés par la charte

du Parc national. Elle permettra également de renforcer le cadre de travail partenarial en favorisant les échanges techniques et la coordination pour les études et projets structurants d'intérêt commun. Les partenaires travailleront notamment sur : le renforcement des dispositifs de découverte du territoire et de la prise en compte de la biodiversité sur le domaine privé ou public des collectivités, la préservation des paysages constitutifs du bien UNESCO, l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique ou encore sur l'exemplarité écotouristique.





Le Conseil d'administration approuve la reconduction de la charte

Co-construite avec les acteurs du territoire, approuvée en 2013 et adoptée par 114 communes, la charte du Parc national définit le projet de territoire pour une durée de 15 ans. Son évaluation qui a eu lieu cette année devait permettre d'analyser le travail accompli par rapport aux attentes et ambitions de cette feuille de route afin de se prononcer sur son avenir : révision, modification ou prolongation. Afin d'apporter des éclairages indispensables aux administrateurs pour leur prise de décision, un groupe de travail interne associant les instances de l'établissement public a construit un référentiel d'évaluation. Ce sont 4 questions prioritaires d'évaluation qui ont été posées :

- ▶ En quoi la mise en œuvre de la charte a permis l'amélioration de la connaissance et de la préservation de la biodiversité du Parc national ?
- ▶ Comment les partenaires de la charte ont-ils fait vivre l'ambition d'une culture vivante et partagée ?
- ▶ Comment les partenaires de la charte ont-ils engagé une démarche collective de développement durable ?
- ▶ En quoi la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis une intégration harmonieuse de la vie contemporaine sur le territoire, respectueuse du caractère du Parc ?

Une vaste enquête

Pour répondre à ces questions, 17 critères de réussite ont été évalués à partir des données quantitatives et qualitatives collectées et traitées par le bureau d'étude indépendant, BRL Ingénierie (BRLi), sélectionné suite à un appel d'offre lancé fin 2024. Les critères retenus portent sur l'état de conservation de la biodiversité, le maintien du pastoralisme, la naturalité des forêts, la gestion durable de la ressource en eau, l'équilibre agro-sylvo-

cynégétique, l'éducation à l'environnement ou l'engagement des communes. Tout au long de cette année, un travail d'enquête et d'échanges avec les acteurs et partenaires de l'établissement a été réalisé par BRLi. Deux enquêtes en ligne ont été diffusées auprès des agents et des instances de l'établissement public ainsi que des élus, des socio-professionnels et des organismes publics. Trois réunions à destination des élus se sont déroulées au Vigan, au Collet de Dèze et à Florac. Trois ateliers thématiques ont également été organisés. Enfin, une trentaine d'entretiens ont été menées avec les agents, des membres des instances et les principaux partenaires de la charte.

Une charte toujours pertinente

Dans son rapport d'évaluation finale, BRLi conclut que la charte actuelle du Parc national est toujours pertinente. « *Les quatre grandes ambitions d'une mobilisation pour l'excellence écologique, d'une culture vivante et partagée, source de cohésion sociale et territoriale, d'un développement économique valorisant les patrimoines et d'une intégration harmonieuse de la vie contemporaine dans les paysages cévenols et caussenards, constituent toujours la vision fédératrice du territoire, partagée par les acteurs locaux rencontrés* », note le rapport.

Il identifie également des limites dans sa mise en œuvre et dans ses effets face aux pressions grandissantes sur les ressources en raison du changement climatique et de l'évolution des activités humaines. En ce sens, des recommandations, travaillées avec les instances de l'établissement, sont formulées afin d'améliorer la mise en œuvre du projet de territoire. Elles portent sur l'amélioration du déploiement collectif du projet de territoire, l'atteinte de l'équilibre entre préservation et développement durable ainsi que l'accompagnement de l'adaptabilité du territoire face à un contexte en mutation.

Le 13 novembre, les administrateurs ont approuvé la reconduction de la charte actuelle du territoire pour une durée de 15 ans. Elle sera assortie de recommandations rédigées sur la base des préconisations de BRLi, du Conseil économique social et culturel (CESC) et du CA. Ces recommandations feront l'objet d'un vote lors d'un CA exceptionnel qui se déroulera le 22 janvier 2026.





Un séminaire sur les feux pastoraux

Le séminaire du conseil scientifique (CS) des 27 et 28 novembre, préparé en lien avec la commission agriculture de l'établissement a réuni des experts : Museum National d'Histoire Naturel (MNHN), Parc national des Pyrénées, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Chambres d'agriculture, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), et des éleveurs, afin d'échanger sur les feux pastoraux, une pratique ancestrale mais parfois controversée. Utilisés pour maintenir les pâturages et limiter l'embroussaillage, ils posent des défis environnementaux et sociaux, aggravés par le changement climatique.

Les feux pastoraux se situent au carrefour de plusieurs enjeux importants pour le Parc national :

- ▶ Le maintien de la ressource pastorale, soutien à l'agro pastoralisme, et de leur corollaire, les paysages reconnus au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- ▶ La conservation de la biodiversité (espèces, habitats, sols) et de la ressource en eau (quantité et qualité).
- ▶ La prévention des incendies, par la création ou le maintien de coupures de combustibles dans les zones broussaillieuses.

Face à ces enjeux, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées lors du séminaire :

- ▶ Renforcer les expérimentations scientifiques : étudier l'impact des brûlages sur la repousse des genêts et la qualité des sols, afin d'optimiser les pratiques.

- ▶ Protéger les zones humides : mettre en place des périmètres de protection et sensibiliser les éleveurs aux risques de minéralisation des eaux.
- ▶ Améliorer la gouvernance locale : s'inspirer du modèle pyrénéen, où des commissions locales présidées par les maires associent éleveurs, pompiers et agents du Parc pour une gestion concertée.
- ▶ Cartographier et anticiper : identifier les zones de fort embroussaillage et encourager le pastoralisme là où il a disparu, pour créer des coupures de combustibles naturelles.

Les feux pastoraux contribuent au maintien des activités agro-pastorales et des paysages cévenols. Pourtant, leur pratique doit évoluer pour répondre aux défis du changement climatique et concilier prévention des incendies, préservation de la biodiversité et qualité de vie des populations locales.

Une approche collaborative, associant savoirs locaux, innovations techniques et suivi scientifique, semble être la clé pour garantir la durabilité de ces pratiques.

Afin de limiter le recours à ces brûlages, dans certaines conditions (pentes fortes, charges de combustible importantes, présence de zones humides...), le Parc peut proposer la prise en charge de gyrobroyage ou de débroussaillage. Ces mesures sont à associer à un pâturage efficace.

Ainsi, sur le mont Lozère, le gyrobroyage d'une lande à genets purgatifs d'environ 2 ha qui se trouve en contre-haut de la tourbière de la Sénégrière, propriété du Parc, a été financé. Son brûlage aurait pu conduire au transport de minéraux dans la zone humide, dont le maintien est lié à des conditions acides et pauvres en éléments nutritifs.

Sur le mont Aigoual, un peu plus de 4 ha de landes à genêt purgatif ont été gyrobroyés sur des parcelles appartenant au Parc et pâturées en période d'estive par le troupeau ovin de la Borie du Pont. Le brûlage de ces secteurs se révélait délicat en raison de la présence d'un étroit couloir entre des zones boisées, des milieux humides et rivulaires, ainsi qu'à proximité d'un captage d'eau potable et de la cabane pastorale.

Le CESC en appui du CA sur le loup et la charte

Depuis sa recomposition et sous la présidence de Sandrine Cendrier, les membres du Conseil Economique Social et Culturel (CESC) et du Conseil d'Administration (CA), souhaitent travailler en coopération au service du territoire. Pour cela, en début d'année, une feuille de route partagée a été établie entre les deux instances. Ainsi, le CA a interrogé le CESC sur deux sujets, afin de bénéficier de conseils et d'orientations utiles à la prise de décisions.

- ▶ Comment vivre avec le retour naturel du loup sur le territoire du Parc ?



Les membres ont formulé des préconisations pour mener un dialogue constructif, en réponse à la demande territoriale et aux ressentis des administrateurs.trice.s. Les propositions ont permis d'organiser une première journée collective sur cette thématique

afin de construire une culture et une compréhension commune sur ce sujet.

- Bilan de l'évaluation de la Charte et préconisations pour les 15 prochaines années.

Les membres du CESC ont formulé des préconisations et transmis un avis au CA. Elles ont été reprises par le bureau d'évaluation, BRLi sous forme de recommandations transversales.

Le CA doit valider en 2026 les recommandations transversales et thématiques. Elles seront ensuite traduites en déclinaisons opérationnelles pour guider l'action des partenaires du Parc dans la mise en œuvre du projet de territoire : la charte du Parc national des Cévennes.

Les vergers fruitiers au menu d'une rencontre des élus référents

Le 4 décembre, 45 élu.es référent.e.s des communes du Parc national ont participé à une journée d'échanges et de découvertes consacrée aux actions en faveur des vergers traditionnels à Alès. Elle a été organisée en partenariat avec la ville et l'Agglo, qui abrite le Centre national de pomologie. A cette occasion, l'établissement public du Parc a présenté son projet de création d'un réseau de vergers de collections de variétés anciennes afin d'obtenir le label de Verger Conservatoire pour préserver ce patrimoine du sud de la Lozère.

Au cours de cette journée, un atelier d'identification de variétés de pommes et de poires a été animé par Sabine Rauzier, directrice du centre de pomologie. La ville d'Alès a quant à elle présenté sa politique de plantation d'arbres fruitiers dans ses espaces publics et les élus ont visité le jardin du centre de pomologie.



Elaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Depuis 1970, l'établissement public du Parc a constitué un patrimoine foncier et immobilier important issu



“
9 018 m²
de bâtiments
dont 3 500 m²
de bureaux”

d'acquisitions et de dons. Il possède 9 018 m² de bâtiments, dont 3 500 m² de bureaux, et plus de 4 800 ha non bâtis. Ce patrimoine, au service de ses missions, se doit d'être géré de façon exemplaire en intégrant biodiversité, performance énergétique, adaptation climatique, respect des agents et des usagers, équilibre territorial, préservation patrimoniale et maîtrise financière. Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), présenté au conseil d'administration en octobre, après un an de travail, précise pour les cinq prochaines années les orientations pour rationaliser le bâti, améliorer l'efficacité énergétique, renforcer l'ancrage territorial du Parc, et ce dans le cadre de la politique de l'État. Il articule diagnostics, priorités d'intervention et programmation des travaux en cohérence avec les moyens disponibles et les attentes des partenaires locaux et des usagers du territoire.





Coopération entre le PNR des Monts d'Ardèche et le Parc national

Le Parc national a signé une convention de coopération avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche à l'occasion de la fête du Pin de Salzmann, organisée le 5 octobre à Malbosc. Ce partenariat vise à renforcer la collaboration entre les deux parcs aux territoires contigus et aux enjeux communs. Il prévoit le partage d'expériences, d'outils et d'expertises autour de thématiques ciblées : la gestion du site Natura 2000 « Landes et forêts du Bois des Bartres », situé en aire d'adhésion du Parc mais animé par le PNR, la réserve internationale de ciel étoilé, la valorisation du patrimoine industriel et minier, la châtaigneraie et le soutien au pastoralisme.

Au-delà de cet événement, l'année a été marquée par le lancement d'un projet de récolte de graines de pin de Salzmann sur deux peuplements classés à Banne (07) et Gagnières (30). L'objectif est de reconstituer le stock de graines de cette essence rare et adaptée au changement climatique, afin de produire des plants destinés aux projets de reboisement. Piloté par le PNR des Monts d'Ardèche, le projet bénéficie du soutien de la communauté de communes de Cèze Cévennes, de la commune de Banne et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie dans le cadre d'un contrat Natura 2000. La première pré-récolte s'étant révélée insuffisante, de nouvelles tentatives sont prévues en 2026 et 2027.

IPAMAC : un réseau solide au bénéfice des territoires du Massif Central

Le Parc national est investi au sein de l'association interparcs (IPAMAC) avec les 11 parcs naturels régionaux du Massif Central dans un programme d'actions axé sur 3 thématiques :

- ▶ Le tourisme durable, avec par exemple, la création d'aires de bivouac ou un travail sur la gestion de la fréquentation touristique des espaces naturels ;
- ▶ La biodiversité avec le développement d'une trame noire à l'échelle du Massif Central, la préservation et la valorisation de forêts anciennes ainsi que des milieux ouverts herbacés ;
- ▶ L'attractivité avec des travaux sur l'habitabilité des territoires du Massif Central.

Le bilan établi par les 12 parcs d'IPAMAC a été unanime sur la force du réseau et sa capacité à fédérer des actions collectives conduisant au maintien de ce réseau au bénéfice de nos territoires, malgré les difficultés financières rencontrées cette année.



Le programme d'actions 2026-2027 de l'IPAMAC poursuivra donc les démarches engagées dans le contexte de changement climatique afin de favoriser un tourisme respectueux des habitants et des espaces naturels, d'améliorer la connaissance sur la biodiversité et de favoriser sa préservation mais également d'enrichir les réflexions sur l'habitabilité du Massif Central.

Communication

Une communication renforcée au service de la visibilité du Parc

En 2025, la relation avec les médias est restée soutenue et qualitative. Les 29 communiqués de presse diffusés ont permis de maintenir une présence régulière dans la presse régionale et nationale, avec 114 retombées en région et 15 au niveau national. Les interventions sur les radios régionales demeurent nombreuses, traduisant l'intérêt des médias pour les enjeux portés par le Parc. L'année a par ailleurs été marquée par un traitement médiatique plus apaisé qu'en 2024, avec une très forte diminution des sujets polémiques notamment ceux liés aux difficultés rencontrées par la station Altaigoual en 2024.

Les supports numériques confirment leur rôle central dans l'information du public. Le site internet demeure un outil de référence, toujours très consulté (308 000 visiteurs), et génère un nombre croissant de clics vers les partenaires du territoire. Les contenus de fond, notamment les articles de conseils et de découverte, suscitent un intérêt durable. La newsletter enregistre une progression marquée de son taux d'ouverture (+23% par rapport à 2024), signe d'un attachement renforcé des plus de 3000 abonnés à l'actualité de l'établissement. La e-boutique poursuit également sa montée en puissance (15 000 visiteurs soit +15%), reflet de l'intérêt pour les produits proposés.

Sur les réseaux sociaux, la dynamique est particulièrement forte sur Facebook, Instagram et LinkedIn. La communauté progresse de 17 % pour atteindre plus de 60 000 abonnés au total. L'année est marquée par une



nette augmentation de la viralité des publications, dont plusieurs ont dépassé 200 000 vues sur Facebook. LinkedIn connaît également une croissance soutenue (+24,8 %), renforçant la visibilité institutionnelle du Parc.

L'année 2025 a aussi été marquée par une production graphique et éditoriale remarquée : visuels, affiches thématiques (« *et dire que Nathalie est venue ici sans voiture* ») et supports événementiels (« *les Nuits du Parc* », « *Journée avec le Parc* ») ont contribué à une identité visuelle forte et cohérente dans la continuité de la ligne graphique développée les années précédentes.

Après les rapaces, une seconde vidéo animalière a été réalisée sur les mammifères. La qualité des images est une nouvelle fois exceptionnelle et le film a reçu un excellent accueil sur les réseaux sociaux et lors des projections qui ont été réalisées. Il est visible en continu à la maison du Tourisme et du Parc de Florac.

Enfin, le déploiement de polos siglés Parc national des Cévennes pour les agents renforce l'identification de l'établissement sur le terrain et lors des événements, participant à une image plus lisible et unifiée.

De serres en Valats passe à un système d'abonnement

Le magazine « de serres en valats » est un outil historique qui permet d'informer l'ensemble des habitants du territoire sur la vie de l'établissement et ses actions. Ce semestriel permet de diffuser des connaissances et de sensibiliser autour des sujets sur lesquels travaille le Parc mais également ses partenaires et de mettre un coup de projecteur sur les acteurs qui font vivre le territoire. Ce magazine apprécié et jugé de qualité par les habitants atteste de l'ancrage du Parc sur son territoire. Il revêt un enjeu stratégique majeur pour la communication de l'établissement auprès de



ses habitants qui expriment très régulièrement leur attachement au magazine.

Depuis plusieurs années, face à des dysfonctionnements récurrents constatés concernant sa distribution (39 500 ex), l'établissement a opté pour le passage à un système d'abonnement gratuit au magazine. Une campagne de communication dédiée (presse, réseaux sociaux, mailings partenaires, relais locaux) a accompagné cette transition et sera maintenue dans le temps afin de maintenir le lien avec les habitants et de favoriser les inscriptions.

Pour le numéro de l'hiver, 2 740 habitants se sont abonnés. Ce nouveau mode de diffusion permet une réduction importante des coûts, une fiabilité accrue de la réception et une relation plus directe avec les lecteurs.



Le Parc s'expose au Festival pyrénéen de la nature

Le Parc national a participé au Festival international de photographie nature de Cauterets afin d'y présenter l'exposition « Coups de cœur des agents du Parc ». En deux jours, près de 1 000 visiteurs ont été accueillis sur le stand du Parc et dans l'espace dédié à l'exposition. Cette présence a donné lieu à de nombreux échanges avec le public et à des retours très positifs sur la qualité des images présentées. Elle a également permis de renforcer les liens avec d'anciens habitants du territoire et des partenaires rencontrés à cette occasion.

Le festival de Cauterets constitue l'un des principaux rendez-vous français consacrés à la photographie et aux films naturalistes. La présentation de cette exposition



aux côtés de photographes professionnels reconnus représente une reconnaissance de la qualité du regard porté par les agents du Parc sur les patrimoines naturels et paysagers du territoire.

Une campagne pour les randos sans voiture

En 2025, le premier volet de la stratégie de communication « Randos sans voiture » a été déployé. Cette démarche vise à encourager la pratique de la randonnée accessible sans véhicule individuel, en cohérence avec les valeurs portées par le Parc : mobilité douce, découverte du territoire, réduction de l'empreinte carbone et renforcement du lien avec les habitants.



Plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre :

- ▶ une série de 9 affiches « *Et dire que Nathalie...* » déclinée pour plusieurs communes (formats A3 et A2) ;
- ▶ quatre articles publiés dans *Midi Libre*
- ▶ un article dédié dans le numéro d'été du magazine *de serres en salats* ;
- ▶ des stories diffusées sur Instagram ;
- ▶ une brochure présentant cinq randonnées accessibles sans voiture depuis Montpellier ;
- ▶ un relais de la campagne par différents partenaires, notamment des offices de tourisme.

Refonte des sites web des parcs nationaux : une dynamique collective engagée



Cette année, les onze parcs nationaux, avec l'appui technique et financier de la direction des services informatiques (DSI) de l'Office français de la biodiversité (OFB), ont engagé la refonte de leurs sites internet, accompagnés par Perméable. L'objectif : proposer des sites plus accessibles, adaptés aux publics et valorisant leurs missions.

La première phase s'est appuyée sur une démarche centrée sur les utilisateurs, avec enquêtes, entretiens et tests. Ils ont mis en évidence des attentes fortes : simplifier l'accès aux informations pratiques, mieux valoriser l'offre de découverte, les actualités, les informations naturalistes et les actions des parcs. La validation des premières interfaces qui interviendra début 2026 ouvrira la phase de développement, pour une mise en ligne prévue à l'automne. Ce projet numérique d'envergure garantit une cohérence nationale tout en préservant l'identité de chaque parc. Il constitue un levier majeur pour renforcer la visibilité des parcs nationaux, améliorer le service rendu aux publics et accompagner les missions de protection, de connaissance et de sensibilisation portées par l'ensemble du réseau.

Politiques régionales et nationales

Loup : hausse du nombre d'attaques sur les troupeaux

Dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) Loup et activités d'élevage, le Parc a pour mission de réaliser les constats de dommages aux troupeaux domestiques (dont les résultats sont transmis aux DDT pour expertise), d'assurer le suivi de l'espèce (voir p 16) et l'accompagnement des éleveurs dans la mise en place des mesures de protections des troupeaux, sur son territoire.

Constats

Depuis l'installation de la première meute sur le Parc en 2022 (mont Lozère), le nombre de constats d'attaques sur les troupeaux a sensiblement augmenté. La répartition géographique des constats a également évolué depuis 2024 avec l'installation d'une seconde meute sur l'Aigoual, puis d'une troisième en 2025 sur le Causse de Sauveterre.

Evolution des constats sur le territoire du Parc	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de constat réalisés par les agents du Parc	14	29	34	53	68	105 (dont 36 sur le Causse Méjean)
Nombre de constat « Loup non écarté »	4	16	24	38	61	70

Accompagnement des éleveurs

L'établissement public a de nouveau recruté 7 médiateurs pastoraux sur les sites les plus fréquentés afin de sensibiliser

les randonneurs au pastoralisme, à la présence de troupeaux et des chiens de protection ainsi que sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec ces chiens (voir p 42).

Le Parc a également organisé quatre demi-journées de formation destinées aux éleveurs sur les chiens de protection des troupeaux avec l'Institut de l'Elevage (voir p 20).

Accompagnement des activités touristiques et du territoire

Une journée d'information sur le loup et de sensibilisation à la présence de chiens de protection a été organisée à destination des acteurs du tourisme du territoire afin d'apporter des connaissances sur l'espèce, faire un point de situation concernant sa présence sur notre territoire et les former aux comportements à adopter face aux chiens de protection.

Enfin, le film « Rasco & Nous » a été diffusé au public lors de deux soirées (vallées cévenoles et mont Lozère) en présence de l'IDELE. Ces soirées ont regroupé plus de 40 personnes de divers horizons et ont permis d'échanger sur la présence des chiens de protection.



Politiques européennes et internationales

Un point d'ancrage supplémentaire pour Natura 2000

L'établissement public du Parc national porte depuis plusieurs années l'animation de 4 sites Natura 2000, présents majoritairement dans sa zone cœur. Les sites Natura 2000 sont cadrés par des documents d'objectifs (DOCOB) dont il est nécessaire d'évaluer la pertinence et la mise en œuvre sur un pas de temps régulier. Les DOCOB des sites animés par l'établissement ont été évalués en 2021, et une actualisation est nécessaire pour le site de l'Aigoual et du Lingas. Un travail de longue haleine a été mené en 2022 et 2023 et a permis d'aboutir à une version plus opérationnelle et actuelle du DOCOB. Afin de renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance du site et de faciliter l'appropriation des nouveaux enjeux par les différents acteurs, un comité de suivi a été mis en place. La première réunion qui a eu lieu le 1^{er} décembre, a été très appréciée par les participants et les communes concernées. Le format, évolutif et adaptable est voué à être reconduit en 2026, des visites terrains y seront associées. La pro-

chaine étape est de faire valider le DOCOB au Conseil d'administration pour commencer à mettre en place des actions.

Du nouveau à la Combe des Cades

Dans le cadre d'un programme d'action, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn Amont (SMBVTA) a ciblé quelques ruisseaux de tête de bassin versant ayant des berges piétinées pour y mener des actions de mise en défens. En 2024, le SMBVTA avait annoncé la réalisation de travaux de sécurisation des berges du ruisseau des Combettes à la Combe des Cades. Ce ruisseau a déjà fait l'objet de replantation de ripisylve et d'aménagement en 2009, afin de préserver notamment sa population importante d'écrevisses à pattes blanche. Les aménagements ont été repensés et les travaux ont été réalisés fin juillet, permettant la mise en place d'abreuvoirs pour maintenir un apport d'eau pour le bétail en été tout en préservant les berges. Concernant la vie du site Natura 2000, une nouvelle réunion territoriale aura lieu début 2026 pour rendre compte des différents travaux et études entreprises sur le site par les différents partenaires.





GYP'Act : un nouveau site de lâcher sur l'Aigoual

Dans le cadre du programme européen Life Gyp'Act, 43 jeunes gypaètes ont été libérés dans les Grands Causses depuis 2012, alternativement sur les falaises de la Jonte en Lozère ou dans les gorges du Trévezel en Aveyron. Cette année, un troisième site de lâcher a été aménagé au Roc du Salidou, sur le massif de l'Aigoual, sur un terrain appartenant au Conseil départemental du Gard et classé en Espace Naturel Sensible (ENS). Ce site a été identifié par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Parc national comme le site répondant le mieux aux

critères de sélection établis par la Vulture Conservation Fondation (VCF) pour le territoire des Grands Causses. Ce nouveau site de lâcher apparaît actuellement comme suffisamment éloigné des deux sites utilisés chaque année depuis le début du programme de réintroduction dans les Grands Causses, pour minimiser les interactions négatives observées ces dernières années entre les individus subadultes et les gypaètons lâchés.

“ 43 jeunes gypaètes ont été libérés dans les Grands Causses depuis 2012 ”

Les travaux d'aménagements du site ont démarré à l'automne avec l'aide du personnel technique du Conseil départemental du Gard. Il est prévu de finaliser ces travaux durant l'hiver pour permettre un premier lâcher au printemps 2026. En parallèle de ces travaux d'aménagement sur le Roc du Salidou, il convenait aussi de pouvoir neutraliser une ligne électrique à proximité du site, identifiée comme très dangereuse pour les jeunes oiseaux au cours de leur apprentissage du vol. ENEDIS, partenaire du programme Life, a engagé des travaux d'enfouissement de cette ligne à l'automne.



Life Biospher'Adapt : une nouvelle étape dans l'adaptation au changement climatique

La démarche d'adaptation au changement climatique du Parc national a débuté en 2020, avec notamment la participation au développement de la méthodologie Natur'Adapt (programme LIFE). A l'issue de cette étape, des premières pistes d'adaptation ont été construites de manière concertée. Les équipes de l'établissement ont commencé à travailler à la mise en œuvre de ces actions, et contribuent à l'animation des initiatives locales avec les partenaires (collectivités, entreprises, associations, et démarches citoyennes).

En raison de cet engagement, le réseau Man And Biosphère (MAB) a proposé au Parc, gestionnaire de la Réserve de biosphère des Cévennes, d'intégrer un projet réunissant plusieurs réserves sur ce sujet. Le projet Life Biospher'Adapt vise à soutenir activement l'accompagnement des démarches d'adaptation, les évolutions des pratiques et les transitions des territoires habités, face aux nouveaux enjeux globaux.

Coordonné par le MAB France, animateur du réseau national des Réserves de biosphère, le projet dure cinq ans (2025-2030) et il est mis en œuvre dans 7 Réserves de bio-



sphère qui sont autant de "laboratoires vivants" dédiés à l'expérimentation des Objectifs de développement durable définis par l'UNESCO. Il s'agit de travailler sur des actions concrètes de manière concertée pour inciter et aider les acteurs politiques et socio-économiques des territoires, à réfléchir, planifier et mettre en œuvre les adaptations nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques dans leur contexte spécifique.

Pour le Parc national des Cévennes, une dizaine d'actions ont été identifiées, sur des sujets d'intérêt pour le territoire parmi lesquels les ressources fourragères et l'évolution des parcours, la gestion des zones de fraîcheur pour la baignade, le partage de connaissances, la plantation de vergers fruitiers résilients... L'intégration de la Réserve de biosphère des Cévennes aux partenaires du projet devrait se confirmer au premier trimestre 2026 !



Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual

Fête de la transhumance à l'Espérou

A l'occasion de la 33^e fête de la transhumance qui a eu lieu le 15 juin à l'Espérou, le Parc national était présent aux côtés de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes et de l'Office du tourisme. Toute la journée, les visiteurs ont pu échanger sur le stand avec des agents du Parc afin de mieux comprendre les liens entre pastoralisme, maintien des paysages ouverts et des espèces qui les peuplent. Cette présence a permis de sensibiliser le public à l'importance des pratiques pastorales pour l'équilibre des milieux, tout en valorisant le travail des éleveurs.



Fête de la châtaigneraie de l'Ayrole

La seconde édition de la fête de la châtaigneraie de l'Ayrole à Aumessas s'est déroulée le 18 octobre en partenariat avec la commune et le Parc national. Elle a rassemblé une centaine de personnes. Au programme

de cette belle journée : un atelier photographique proposé par ImageSingulières, un spectacle ornitho-artistique « Aucels » par la compagnie l'Araignée au plafond, une visite de la châtaigneraie conservatoire qui compte 163 arbres de 14 variétés locales avec Jean-Paul Duarte, expert en arboriculture. La journée s'est clôturée par une soupe à la châtaigne réalisée en atelier collectif.





Massif Aigoual



Une fête de la forêt réussie

La 3e édition de la Fête de la Forêt s'est déroulée sur l'Aigoual, le 11 octobre. Le Parc a co-animé deux sorties en forêt domaniale avec l'ONF : la première a permis de parler de la chasse et de l'équilibre agro-sylvocynégétique, tandis que la seconde a invité les participant-e-s à se mettre dans la peau des forestiers pour réfléchir ensemble à la gestion forestière durable. Le 12 octobre, au Vigan, le Parc a tenu un stand pour informer les visiteurs, venus nombreux, sur la biodiversité forestière et les multiples facettes de la forêt cévenole. Au-delà de la météo ensoleillée, la qualité de la programmation, la diversité des exposants et la richesse des échanges avec le public ont fortement contribué à la réussite de ce bel événement.

Une soirée d'information sur le Gypaète barbu

Avec l'extension des sites de lâchers de jeunes gypaètes barbus au massif de l'Aigoual (voir p 52), une soirée d'information et de sensibilisation sur cette espèce a été organisée par le Parc national et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) le 20 décembre à

la mairie de Dourbies. Des habitants et élus locaux étaient présents pour échanger avec les agents sur la biologie de l'espèce et sur le programme de réintroduction en cours dans le sud du Massif Central, grâce notamment à la projection d'un court-métrage. D'autres animations et actions de sensibilisation sur cette espèce seront programmées en 2026.





Massif Causses Gorges

Expositions et conférence sur le ciel étoilé

Cet été, le causse Méjean a été le théâtre de plusieurs événements pour célébrer la réserve internationale de ciel étoilé. Guillaume Cannat, journaliste scientifique et photographe, a animé et illustré une conférence sur les aurores boréales qu'il a photographiées en mai 2024 dans les Cévennes. Elle a rassemblé plus d'une centaine de personnes à Mas Saint-Chély. Par ailleurs, il a également exposé ses clichés du ciel et de ses trésors dans l'étable de la ferme de la Clé des champs à Montbrun. Carole Reboul, photographe, a pour sa part exposé ses paysages nocturnes au hameau du Villaret et à l'Aven Armand.



Un engagement collectif pour la sauvegarde du pont de Salièges

Le 3 septembre, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Florac-Trois-Rivières a inauguré le pont de Salièges récemment restauré. Après 3 ans d'études et de travaux réalisés par les Rangeurs de Pierres, cet ouvrage en pierre sèche situé sur le sentier du Gralhon a retrouvé son assise d'antan. Ce chantier a pu aboutir grâce à la mobilisation des bénévoles de l'association et aux financements de nombreux partenaires : la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, la commune de Florac-Trois-Rivières, le conseil départemental de la Lozère, la région Occitanie, le Parc national des Cévennes, la Fondation du Patrimoine, et grâce à la générosité de 85 donateurs privés !

Secrets de Vergers à Quézac et Brenoux

A l'automne, Vergers de Lozère, le Parc national et les communes de Gorges du Tarn Causse et Brenoux ont co-organisé deux manifestations, le 8 novembre à Quézac et le 16 à Brenoux pour faire connaître les vergers traditionnels et les variétés locales. Des stands, notamment de pépiniéristes, ont été proposés. Sabine Rauzier, directrice du Centre de Pomologie d'Alès a invité les visiteurs à apporter les fruits récoltés sur leur propriété afin de les déterminer, ce qui a ainsi permis de retrouver certaines variétés de pommes comme la « Tête de chat ». Ces journées se sont aussi déroulées sur le terrain, avec des ateliers de taille de structuration (pour les jeunes pommiers) ou de rénovation (pour les vieux arbres). A

Brenoux, les premiers arbres du verger conservatoire ont été plantés avec les habitants et les enfants de l'école qui ont également participé à une balade pour aller à la recherche de variétés locales. Un très beau moment de partage et de convivialité.





Massif Causses Gorges

Renouvellement de bail et coupe de pins à La Fichade

Propriété du Parc, la Fichade, sur le causse Méjean, s'étend sur 497 ha, exploités en fermage depuis plus de 15 ans par un GAEC qui élève une soixantaine de chevaux d'endurance.

Elle présente de nombreux enjeux de biodiversité liés aux habitats agropastoraux des causses. Cette année, le renouvellement du bail pour neuf ans a permis de préciser les clauses environnementales afin d'encadrer les pratiques agricoles et adapter l'usage des parcelles sans compromettre la production, tout en préservant la biodiversité. Parmi ces clauses figurent notamment le non-retournement des prairies naturelles de fauche, l'utilisation d'une barre d'effarouchement lors de la fauche, l'interdiction des brûlages, la limitation des fertilisants ou encore la conservation de l'ensemble des infrastructures agroécologiques.

Par ailleurs, la colonisation par les pins de certaines parcelles a conduit à programmer des travaux de coupe et/ou de gyrobroyage sur une durée de deux à trois ans,



répartis entre le Parc et l'éleveur. Au cours de l'hiver, des pins ont été coupés sur 70 ha de parcours. Au-delà des échanges réguliers, un point annuel est organisé avec l'éleveur afin d'échanger sur la mise en œuvre des clauses environnementales et d'en suivre les résultats.

Expérimentation de colliers GPS pour surveiller le troupeau



Afin d'accompagner les éleveurs confrontés à la prédation lupine, l'utilisation de colliers GPS pour mieux surveiller en temps réel le troupeau est expérimenté avec le GAEC du Mas de Lafont, sur le causse Méjean. L'établissement public a mis à disposition de l'éleveur 10 colliers GPS permettant de localiser les brebis en directe via une interface informatique.

Ces colliers fonctionnent grâce au réseau Global System for Mobile Communication (GSM) terrestre. En équipant seulement quelques brebis sélectionnées en fonction de leur caractère (meneuses, prospectrices...), cela permet d'avoir une vision d'ensemble de la localisation du troupeau. Grâce à un signal envoyé par les colliers toutes les 20 minutes, l'éleveur obtient la localisation instantanée de son troupeau sur fond de photographie aérienne. L'interface informatique permet également de créer des clôtures virtuelles, l'éleveur est ainsi averti lors du franchissement de ces limites par le troupeau.

Les premiers retours de l'éleveur sur l'efficacité de ce dispositif sont très satisfaisants, même si certains secteurs restent mal couverts par le réseau.

En 2026, un collier GPS fonctionnant par satellite sera mis à disposition de l'éleveur afin de comparer son efficacité et l'étendue de sa couverture.



Massif Mont Lozère

La fête de la transhumance

Le Parc était présent le 21 juin à la station de ski du mont-Lozère pour attendre l'arrivée des troupeaux transhumants sur leurs terres d'estives. Plusieurs manifestations ont été proposées au public venu nombreux : randonnée au lever du soleil, démonstration de tonte, stands avec des produits artisanaux et des spécialités culinaires... Deux agents du Parc national ont présenté les missions de l'établissement public et notamment les mesures d'aide au maintien d'une activité pastorale sur le mont Lozère. Cette journée a également été l'occasion de présenter le projet de la Maison du mont-Lozère au Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.



Le bureau du CA visite une châtaigneraie

Sur proposition du président du Conseil d'administration (CA), le bureau du 30 octobre a inauguré un nouveau format avec une sortie sur le terrain. Elle a été effectuée en compagnie de Matthias Corneaux qui a présenté sa châtaigneraie du Massufret et son activité castanéicole. Cette visite a été très riche d'enseignements et a permis aux membres du bureau de constater que la châtaigne pouvait encore avoir un bel avenir en Cévennes. La journée s'est poursuivie par une présentation de la filière et des actions conduites par l'établissement public sur la châtaigne auprès des professionnels, puis par la traditionnelle réunion de bureau au relais de l'Espinass.

Revitalisation du centre bourg de Pontails

Afin de relier les différents espaces publics entre le haut et le bas du village de Pontails (mairie, salle des fêtes, bibliothèque, aire de jeux, ...), la commune s'est appuyée sur une étude réalisée par le CAUE du Gard pour lancer le projet d'aménagement du centre du village. Un théâtre de verdure est prévu pour accueillir les animations estivales, ainsi que des escaliers en bois, des chemins enherbés et des murets en pierre sèche, pour guider les circulations, tout en préservant l'identité rurale du village et en respectant la topographie. Des arbres sont plantés pour ombrager la terrasse de la mairie, ainsi que les espaces de repos et de jeux. Dans le cadre de la convention avec les Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS), un artisan spécialisé a réalisé le chantier et a formé les employés municipaux.





Massif Mont Lozère

Démonstration de la brosseuse à graines aux Sagnes

Le 10 juillet, une démonstration de brosseuse à graines s'est déroulée aux Sagnes au GAEC Jouve. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Auvergne qui est équipé de cet engin est intervenu pour présenter et animer cette démonstration. L'objectif était de collecter des graines de prairie naturelle afin de réensemencer une parcelle défrichée depuis plusieurs années, et dont la revégétalisation spontanée restait peu diversifiée. L'apport de graines locales, issues d'une prairie naturelle plus productive, vise à renforcer la richesse floristique de la parcelle receveuse. Les 30 kg de graines qui ont été collectés seront semés au printemps prochain, avec des suivis pour évaluer le transfert des espèces. La journée a réuni une dizaine d'agriculteurs locaux et le collectif « Les Semenciers du Midi ».



Le Bugle pyramidal, une relique alpine

Découvrir une espèce témoin du climat beaucoup plus froid qui régnait il y a 10 000 ans en Cévennes est un événement devenu rare. Le Bugle pyramidal, plante arctico-alpine non revue depuis plusieurs décennies en Cévennes a été observé à deux reprises en 2024 et 2025 sur les crêtes sommitales du mont Lozère. Jusqu'à présent, les seules stations du Massif Central étaient cantonnées aux plus haut sommets du Cantal et du Puy de Dôme ainsi que dans quelques localités du Limousin. Cette découverte vient souligner l'importance de conserver l'intégrité de ces réservoirs de biodiversité que constituent les « refuges climatiques » : crêtes sommitales, chaos rocheux, falaises en versant nord, tourbières, forêts anciennes... Ces milieux sont en effet très sensibles aux dégradations (mise à nu du sol, brûlage, extraction de blocs, surpiétinement...) qui contribuent très rapidement à banaliser leur végétation et leur faune exceptionnelles.



Aménagement du hameau des Brousses à Molières-sur-Cèze

A la demande de la commune de Molières-sur-Cèze, une rencontre a été organisée le 21 mai, avec les habitants du hameau des Brousses, pour échanger sur le devenir de la pinède dont les arbres ont été coupés, dans le cadre des obligations légales de débroussaillage. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes,

pour ce temps de discussion et de réflexion très convivial, autour d'un pique-nique : habitant.e.s, personnels techniques de la mairie, madame le maire, l'ONF et deux agents du Parc.

Deux ateliers ont été proposés : le premier a permis de partager les souvenirs, les points forts et les sensations associés à ce lieu, qui est un espace très investi, depuis plusieurs générations. Le second a recueilli les envies concernant le devenir de cet espace. Une seconde réunion s'est tenue en octobre pour présenter une première version du projet et travailler, en concertation avec les habitants, à son adaptation au site et à leurs souhaits.



Inauguration du parcours pédagogique de *L'Echappée*

Le parcours pédagogique de la voie verte *L'Echappée*, entre Gagnières et Saint-Paul le Jeune, a été inauguré le 5 juin par la communauté de communes Cèze Cévennes. Ce parcours comporte notamment 5 œuvres de street art, réalisées par les artistes du Musée intercommunal d'arts ouverts et urbains (MIAOU) de Bessèges. Elles sont le fruit de leur rencontre avec des agents du Parc national. Ces œuvres donnent à voir la fougère Osmonde royale, la Châtaigne, la Genette commune, ou un coléoptère, le Pique-prune. L'établissement public a accompagné cette création artistique et a contribué à son financement. Par ailleurs, cet été, deux agents du Parc ont proposé une animation sur *L'Echappée*.





Massif Piémont Cévenol

Voyage en vrac à Génolhac

Cette exposition qui s'est déroulée de juillet à octobre dans la salle de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac est le résultat de la rencontre entre une résidence d'artiste (opération *Un Artiste au collège*), le collège de la Régordane et le Parc national. Cyanotypes et anthotypes (procédés photographiques), itinéraires d'exilés huguenots au XVII^e siècle, mais aussi érosion granitique, élucubration poétique, composition granulométrique, bouteille plastique, pérégrinations oniriques, randonnées touristiques... C'est toute une palette de déplacements, d'itinéraires, de traversées et de périples qui a été présentée. L'établissement a participé à ces créations artistiques en accompagnant l'artiste et les élèves dans la découverte du

territoire via trois séances de médiation. Il a ensuite assuré le tirage photographique des œuvres et la conception de l'exposition.



Valorisation du patrimoine industriel de Bessèges

Les vestiges miniers et industriels de Bessèges constituent une source majeure de connaissances sur le passé, mais aussi un potentiel culturel et territorial pour l'avenir. Le collège du Castellans porte un projet de sentier d'interprétation sur trois ans, dont le premier tronçon sera inauguré en février 2026. Le Parc a apporté un soutien logistique, pédagogique ainsi que financier aux

côtés de la commune de Bessèges et de la communauté de communes Cèze Cévennes. En avril, le projet a été valorisé lors d'une formation destinée aux professionnels du tourisme qui a rassemblé 20 personnes. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'animations estivales du Parc, Mariette Emile, guide-conférencière engagée dans la marque *Esprit Parc national* des Cévennes a proposé une découverte de la ville à travers ces vestiges miniers ainsi que les fresques réalisées par le collectif du Musée intercommunal d'arts ouverts et urbains (MIAOU).





Massif Vallées Cévenoles

La voie royale de Fontmort, inscrite aux monuments historiques

La Voie Royale de Fontmort est située sur les communes de Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Germain-de-Calberte. Longue de 12 kms, elle est désormais inscrite au titre des monuments historiques ! Cette démarche constitue un point d'étape important dans la reconnaissance et la volonté partagée de préservation et d'entretien du site par les nombreux part-



naires impliqués : communes, Département de Lozère, association des artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS), DRAC, Fondation du patrimoine, le CAUE et le Parc national. La première action devrait concerner la reconstruction de deux aqueducs.



La nuit nous va si bien !

Dans une volonté de partage et de faire-ensemble, le 25 août, dans le cadre des animations estivales proposées par le Parc, de nombreux partenaires : hébergeurs, accompagnateurs, astronomes amateurs, élus et conteurs, se sont retrouvés sur le site de la zone artisanale de Saint Privat de Vallongue. Chacun à sa manière a témoigné auprès du public, venu nombreux, de son rapport à la nuit. Grace à cette initiative collective, une belle palette d'activités a été proposée au public.

Projection de *Rasco et nous* au Pampidou

A l'automne, une soirée cinéma autour du film *Rasco & Nous*, d'Axel Falguier, produit par l'Institut de l'Élevage (IDELE) a eu lieu au Pampidou. Ce film apporte de nombreuses réponses et témoignages sur l'intégration des chiens de protection dans les troupeaux face au contexte de prédation qui augmente en France. La projection a été suivie d'échanges entre le public et Frédéric Erhet, éleveur ovin et référent pour l'IDELE ainsi que la technicienne agri-environnement du Parc pour les vallées cévenoles. 25 personnes étaient présentes à cette soirée. D'autres événements similaires sont prévus en 2026 dans d'autres communes du Parc.





Massif Vallées Cévenoles

Fin du chantier de rénovation des toitures des bâtiments

Un diagnostic détaillé de l'état des toitures (couverture et isolation) des 45 bâtiments en propriété du Parc a été réalisé en 2020. Ce diagnostic a permis à l'établissement de disposer d'un état des lieux des besoins de réhabilitation de l'ensemble des toitures

de ses bâtiments et de programmer les travaux de manière pluriannuelle, avec l'aide du Ministère de la Transition écologique.

Ces travaux ont permis de maintenir en état le patrimoine bâti du Parc et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ce programme s'est achevé cette année avec la réfection des charpentes, la mise en place d'une isolation et la réfection des couvertures des granges de Ventajols (Cans et Cévennes) et sur l'ensemble des bâtiments techniques des Crozes Bas (Cassagnas).



Ils nous ont rendu visite en 2025

En quête de la flore cévenole

La Société Botanique du Centre-Ouest (SBCO) est une association qui promeut la botanique de terrain, la connaissance et la préservation du patrimoine floristique sur l'ensemble de la France. Du 7 au 14 juin, une trentaine de membres ont arpenté le Parc national, principalement les habitats rocheux (calcaires et siliceux), les hêtraies, les formations à cistes, les garrigues et les pelouses caussenardes.



Des étudiants de l'IMT d'Alès découvrent les paysages du causse Méjean

Le 25 septembre, l'établissement a accueilli 26 étudiant-e-s de l'UE électorale Responsabilité Environnementale et Citoyenne de l'Ingénieur (RECI) de l'IMT d'Alès. Après une présentation générale du Parc, le groupe s'est rendu sur le causse Méjean pour découvrir ses paysages emblématiques et exceptionnels : interactions entre l'humain et les paysages au fil de l'histoire, conciliation entre préservation du paysage et développement du territoire, approche sensible des paysages.

Une trentaine d'experts des tourbières en séminaire

Du 17 au 20 septembre, le groupe d'étude des tourbières (Association GET) a organisé ses journées annuelles de terrain dans les Cévennes. Une trentaine de gestionnaires d'espaces naturels, de bureaux d'études, des géologues, géomorphologues, hydrologues, entomologistes et botanistes se sont rendus sur 6 tourbières de l'Aigoual et du mont Lozère. Le GET œuvre à la préservation de ces milieux humides remarquables. La répartition méridionale des tourbières du Parc les rend particulièrement vulnérables au changement climatique. Une meilleure connaissance



de ces milieux, accompagnée de mesures de gestion appropriées, est essentielle à leur préservation.



Accueil d'une délégation du Rio Negro

Dans le cadre d'un partenariat entre la France et la Province du Rio Negro en Patagonie (Argentine) coordonné par l'Agence Française de Développement (AFD), le Parc a accueilli une délégation argentine les 5 et 6 novembre. Initialement prévue pour aborder divers sujets de cohabitation entre une aire protégée (Parc national) et des activités humaines (agriculture, tourisme, sylviculture), la visite s'est recentrée à la demande des participants sur la défense des forêts contre les incendies et la pollution lumineuse. Une sortie terrain a été réalisée en présence de la sous-préfecture et de l'ONF sur le site de Cassagnas pour illustrer les politiques nationale et locale de protection des forêts.



Tourisme : rencontre des 11 parcs naturels d'Occitanie

Les chargés de mission des 11 parcs naturels d'Occitanie se sont retrouvés à Florac les 15, 16 et 17 octobre pour échanger sur leurs projets communs. Le collectif, animé par le Comité régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) et la Région Occitanie a lancé un nouveau pro-

gramme d'action pour la période 2025-2028. Le groupe a travaillé sur l'observation, la fréquentation et l'offre touristique, la sensibilisation des visiteurs, la ressource en eau et la résilience suite aux forts incendies de cet été. Une visite a eu lieu à la maison du tourisme et du Parc de Florac et à l'aire de bivouac de la Vernède à Bédouès-Cocurès.



Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

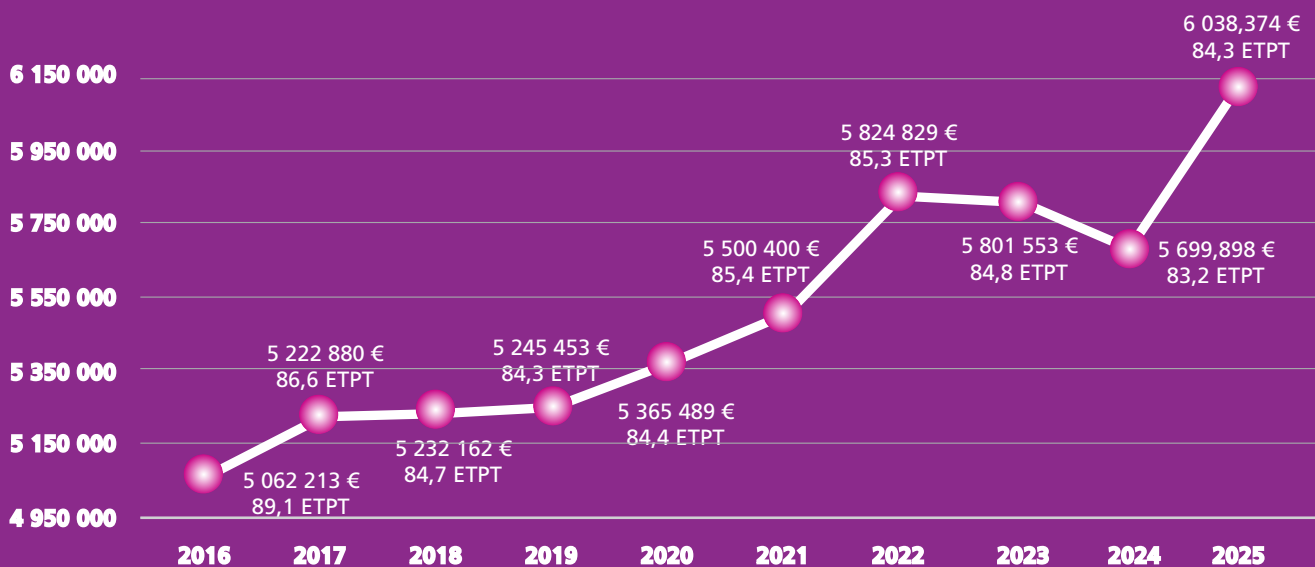
La notification en moyens humain du 26 mars 2025 a attribué à l'établissement public du Parc national des Cévennes une allocation de 84,30 agents en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) et 76,30 en équivalent temps plein (ETP), contre 85 ETPT et 77,2 ETP en 2024 (soit une baisse respectivement de -0,7 ETPT et -0,9 ETP).

Le plafond des ETPT est saturé à fin 2025 pour atteindre 84,3.

L'enveloppe globale des dépenses de personnel s'élève à 6 038 K € en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiement (CP), soit une augmentation de 5,9% par rapport au compte financier 2024 (5 700 K€) principalement en raison :

- ▶ de la saturation des plafonds d'ETPT en 2025 contrairement à 2024 (+115 K€),
- ▶ de l'augmentation des charges sociales (+216 k€),
- ▶ de la participation obligatoire à la protection sociale complémentaire (+27 K€).

Evolution des dépenses de personnel



2. Autorisations budgétaires

L'établissement public du parc national des Cévennes a encaissé 8 861 464 € de recettes pour 8 699 310 € de dépenses réalisées.

La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde budgétaire excédentaire de 162 154 €, en partie dû au décalage entre les recettes encaissées (stratégie nationale pour la biodiversité 2025-2030 et BOP 113) et les dépenses correspondantes qui interviendront à compter de 2026.

DÉPENSES RÉALISÉES			RECETTES RÉALISÉES	
Enveloppes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	6 038 374 €	6 038 374 €	1 300 545 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 845 914 €	4 845 914 €	0 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS	1 192 459 €	1 192 459 €	124 072 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	256 204 €	274 899 €	291 180 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 447 965 €	1 379 146 €	885 294 €	Subvention pour charges d'investissement fléchées
Investissement	526 521 €	1 006 892 €	7 560 919 €	Recettes globalisées
			7 292 016 €	Contribution OFB
			268 903 €	Recettes propres
DEPENSES / Dépenses	8 269 064 €	8 699 310 €	8 861 464 €	RECETTES / Recettes
Solde budgétaire (excédent)	162 154 €			Solde budgétaire (déficit)

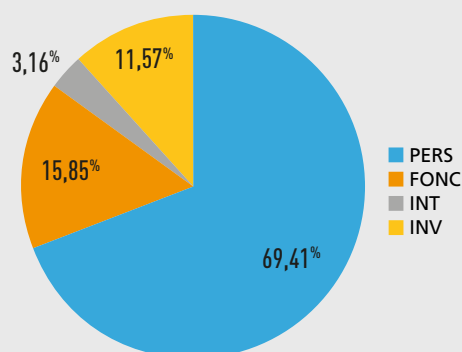
Les opérations relatives au plan de relance se sont poursuivies en 2025 avec principalement les travaux de réhabilitation du gîte d'Aire de Côte dont le chantier de rénovation a pris fin à l'été 2025 et qui a pu ouvrir ses portes pour accueillir les bergers et randonneurs pour la saison d'été.

Il ne reste plus que la finalisation des travaux sur les « Réserves musée de France » dont les fonds devraient être dépensés en 2026.

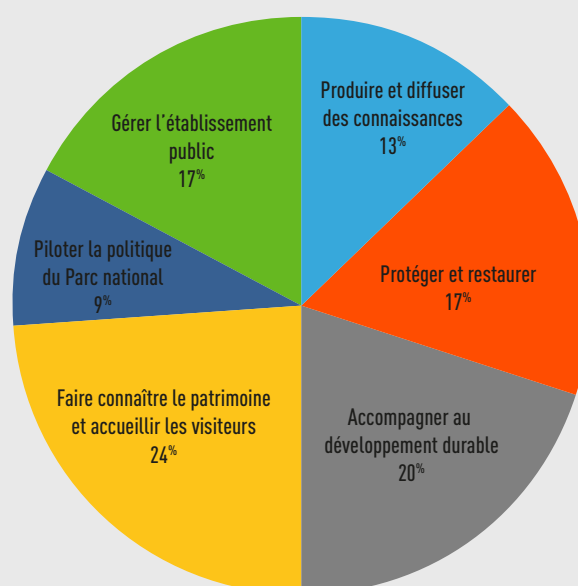
L'année 2025 se caractérise par une consommation des autorisations d'engagement de plus de 99 % et des crédits de paiement de près de 99 % (97,95 % en AE et 98,60 % CP en 2024).

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans la figure suivante en crédits de paiement (prestations facturées) et en fonction des axes du COP :

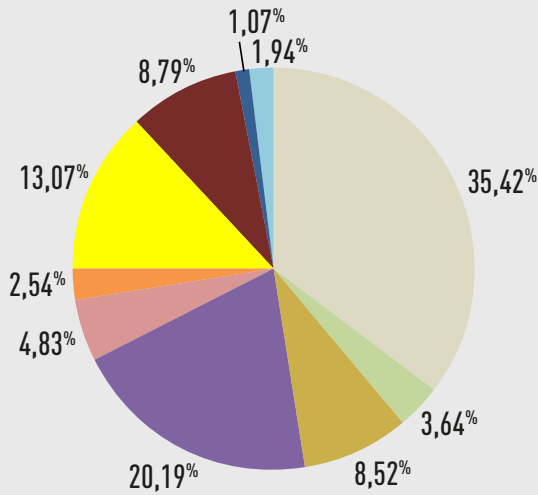
Crédits de paiement consommés par enveloppe



Répartition des crédits de paiement 2025 en fonction des axes du COP



En ce qui concerne les subventions au territoire, le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 76 demandes de subventions (71 en 2024) sur 93 dossiers présentés en commission (81 en 2024). Le montant des subventions attribué en 2025 s'élève ainsi à 261 746 € selon la répartition suivante :



Montant des subventions attribuées par commission en 2025

- Architecture, Urbanisme et Paysages : 15 bénéficiaires, 91 429 €
- Forêt : 4 bénéficiaires, 9 398 €
- Cynégétique : 2 bénéficiaires, 22 000 €
- EEDD : 18 bénéficiaires, 52 100 €
- Biodiversité : 2 bénéficiaires, 12 458 €
- Tourisme : 2 bénéficiaires, 6 560 €
- Agriculture : 23 bénéficiaires, 33 728 €
- Patrimoine culturel : 6 bénéficiaires, 22 675 €
- Parc'Assos : 1 bénéficiaire, 2 760 €
- Projets innovants : 2 bénéficiaires, 5 000 €

3. Les recettes encaissées

Près de 100 % des recettes prévues au BR2 ont été encaissées.

La contribution versée par l'OFB se monte à 7 292 016 € (+ 120 286 €) par rapport à 2024. Elle représente 82 % des recettes (77% en 2024). A noter que 83% de la contribution OFB est consommée par la masse salariale.

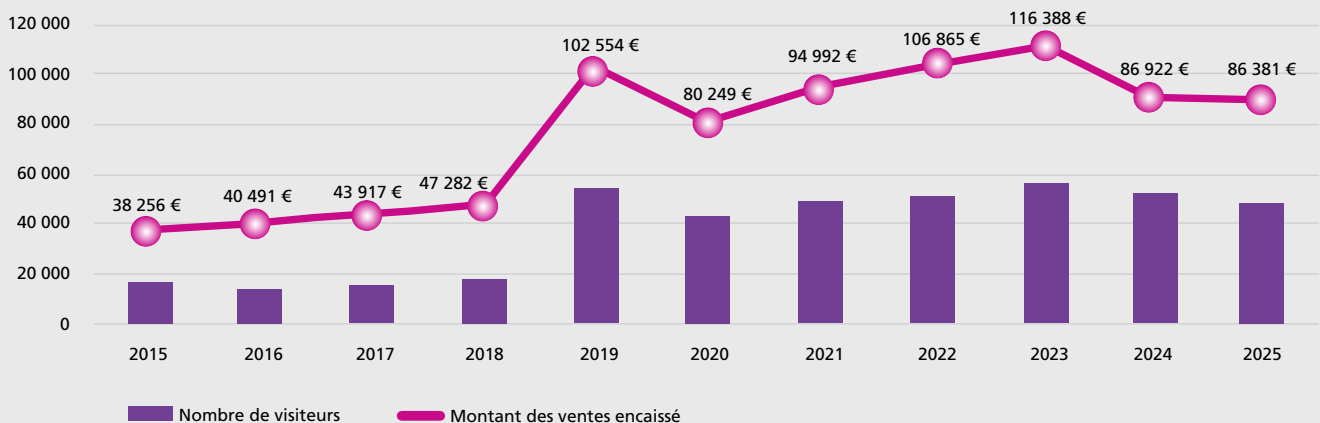
Les **subventions d'investissement** 2025 perçues de la part du MTE-CT (ou **SCIF**) représentent la somme de **885 294 €**, soit 10% des recettes de l'EP PNC (SNB 2030, Plan de Relance et de Résilience, etc).

L'établissement a aussi perçu **291 180 € de subvention de l'Etat** soit 3 % des recettes de l'EP PNC.

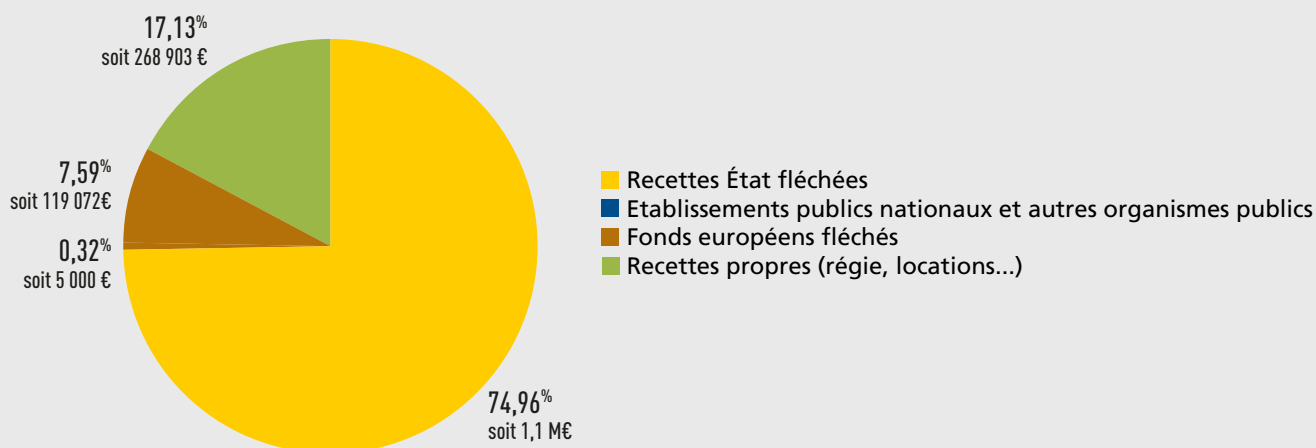
Les autres financements publics perçus en 2025 s'élèvent à **124 072 € (-371 116 € par rapport à 2024)** et représentent 1% des recettes de l'établissement provenant pour l'essentiel de fonds européens.

Les recettes propres de l'établissement s'élèvent à 268 903 € (+ 60 426 € par rapport à 2024). Cette hausse s'explique par le remboursement d'indus de rémunération encaissés en 2025 (+ 84 653 €). Les ventes de la maison du tourisme et du Parc de Florac sont identiques à l'année dernière. Les recettes liées à la redevance des établissements marqués *Esprit parc national* ont été encaissées pour un montant de 11 100 €.

Evolution des ventes et du nombre de visiteurs à la MTP de Florac depuis 2015



Origine des recettes 2025 hors contribution OFB



4. Fonds de roulement et trésorerie

Si le solde budgétaire est excédentaire (162 154€), le compte de résultat 2025 fait apparaître quant à lui une perte de 605 286 € (contre un bénéfice de 73 968 € en 2024). Cette diminution est le résultat d'opérations comptables visant à rattacher le bon montant de produits en fonction des dépenses réalisées à la clôture de l'exercice entraînant de fait une diminution du fonds de roulement de - 347 916 € (+ 211 414 € en 2024).

La trésorerie de l'établissement quant à elle, a progressé + 164 150 € par rapport à 2024 et s'élève à 3 924 K€ au 31/12/2025, soit 186 jours de fonctionnement. Cette trésorerie constituée pour près de la moitié de dépenses qui devront être payées dans les années à venir, a permis d'aborder sereinement l'année 2026, notamment la période de « services votés ».

5. Les marchés publics

Sept consultations à procédure adaptée et une procédure formalisée ont été passés en 2025. (4 MAPA publiés en 2024) : audits de qualification pour la marque *Esprit parc national*, mission de maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable du gîte d'Aire de Côte, travaux d'extension des bureaux du Villaret, travaux de création d'une lavogne sur le causse Méjean, travaux d'impression, réalisation d'un film d'animation sur le gypaète barbu, programme d'étude sur les zones humides 2026-2027 en MAPA et fourniture de plaquettes et granulés bois pour l'ensemble des bâtiments.

L'établissement adhère également à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de **102 836 €** (- 10 642 € par rapport à 2024).

Au total, ce sont près de 423 000€ TTC de marchés qui ont été lancés en 2025 et injectés dans le tissu économique local.

Bilan de l'inter-parcs

Les parcs nationaux dans le débat public



2025 a été marquée par une forte mobilisation suite à la publication du rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État recommandant la suppression des EPPN, la perte de leur autonomie juridique et leur intégration au sein de l'OFB.

Résultat d'une visibilité accrue du collectif, plusieurs auditions parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale ont mobilisé les présidents et directeurs permettant de faire valoir les positionnements et spécificités de leurs établissements dans le débat national sur des politiques publiques environnementales et dans la construction du projet de loi de finances 2026. Le collectif des parcs nationaux a porté la demande de la hausse du plafond de dotation afin notamment de couvrir les impacts des décisions nationales impactant sur la masse salariale pour l'ensemble des 11 établissements publics. Il a également soutenu le maintien des effectifs à hauteur du plafond d'emplois 2025. L'adoption de la loi de finances initiale 2026 a confirmé l'intégration de ces demandes.

Agir face au changement climatique

Le 13 mars, les président.e.s des conseils d'administration et les directeur.ices des parcs nationaux ont été reçus par Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique. Par cette réunion de travail, la Ministre a réaffirmé son soutien aux enjeux biodiversité et au modèle des parcs nationaux. Premièrement, en tant qu'espaces essentiels, apaisants et gratuits, mais aussi comme des acteurs aux bénéfices concrets sur les territoires pour la préservation du vivant. Les parcs nationaux sont parfois considérés comme les derniers représentants de l'État en zone rurale et accompagnent le développement vertueux de différentes filières telles que le tourisme, l'agriculture et la pêche pour permettre leur maintien en respect de la protection des milieux. Le sujet de l'adaptation au changement climatique, avec des préoccupations et des effets visibles en montagne, sur les littoraux et y compris en outre-mer, a aussi été mis sur la table.



Participation au salon des maires et des collectivités

Du 18 au 20 novembre, les parcs nationaux étaient présents au sein du village ministériel du Partenariat avec les territoires, de l'Ecologie et du Logement avec d'autres opérateurs de l'État tel que l'OFB, le Cerema, ou encore les Agences de l'eau. Tout au long de l'événement, des agents et directeurs des parcs nationaux étaient à l'écoute des visiteurs pour présenter les actions conduites par les parcs nationaux. Les parcs nationaux ont reçu la visite de sénateurs, de maires de communes rurales, de députés, de porteurs de projet, d'étudiants...

Mathieu Lefèvre Ministre délégué chargé de la Transition Ecologique, est venu échanger avec les élus et les directions des parcs nationaux.

Lors de conférences, émissions de radio et tables rondes, les parcs nationaux ont présenté les actions innovantes qu'ils mènent avec leurs partenaires pour des solutions fondées sur la nature, l'adaptation au changement climatique, le tourisme durable, la gestion de la fréquentation des espaces naturels et le développement économique du territoire.



Esprit Parc national, 10 ans de découverte et de partage

Réunis à Paris le 2 juin 2025 en présence des représentants du Ministère en charge de la transition écologique et à l'occasion de la Journée mondiale pour un tourisme responsable et respectueux, les parcs nationaux, l'OFB et leurs partenaires ont célébré le 10^e

anniversaire de la démarche Esprit parc national. Aujourd'hui, ce sont près de 700 professionnels qui ont rejoint la démarche et qui proposent une offre de 1 600 produits locaux et prestations touristiques écoresponsables.



CRÉDITS PHOTOS

Olivier Prohin, Adrien Majourel, Natacha Maltaverne, Régis Descamps, Caroline Devevey, Yann Dissac, Frantz Hopkins, Emeric Sulmont, Thomas Broussignac, Yannick Manche, Paul Moulin, Benoît Colomb, Isabelle Willard, Carine Esculier, Gaël Karczewski, Kiomars Shoara – ADEAR48, Viviane de Montaigne, Juliette Outrebon, Baptiste Algoët, Bruno Descaves, Kisito Cendrier, Guillaume Richelot, SMHVC, Juliette Wettstein, Ilona Pepin-Praznocy, Éléonore Solier, Dan Ramaen-Eskandar, Artès les Olivettes, Matthieu Descombes, Vincent Cligniez, Rémy Chevennement, Emilien Hérault, communauté de communes Cèze-Cévennes, Agathe Fivel, Valentine Aumont, Guillaume Cannat, Hervé Picq, Nadine Boulant, Luc Glardon, Thomas Burel - OFB, SBCO, Commune de Ponteils et Brésis, MTE, Enedis •

Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2026





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@pncevennes.bsky.social



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes